

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

L'Assemblée Communale s'est réunie le 28 juin 2018 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents : M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

* * * * *

M. le Maire a rendu hommage à deux disparus.

Tout d'abord, il a salué la mémoire de M. Constant VERDOT, Conseiller Municipal de 1983 à 1987.

Puis il a rendu hommage à M. Bernard QUENADA, fondateur en 1958 du Centre Linguistique Appliquée (dont les 60 ans viennent d'être fêtés) qui est devenu une référence internationale dans l'apprentissage des langues et la défense de la francophonie. Il a rappelé que la Ville de Besançon et l'Université lui doivent beaucoup.

Enfin, M. le Maire a évoqué les différentes festivités estivales qui auront lieu comme chaque année. Il a particulièrement souligné l'évènement qui se déroulera le 7 juillet prochain à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal décide de nommer M. Yves-Michel DAHOUI secrétaire de séance et d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2018.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

2. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Formation des élus - Bilan des actions 2017 et perspectives 2018

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de formation des élus 2017.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur les perspectives en matière de formation des élus pour l'année 2018.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

4. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2017

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des travaux 2017 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

5. Conseil Municipal - Commissions et Représentations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de faire application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- de désigner Mme Danielle POISSENOT comme membre de la commission de gestion du marché Beaux-Arts en remplacement de M. Guerric CHALNOT,

- de désigner M. Abdel GHEZALI, en qualité de titulaire, et M. Clément DELBENDE, en qualité de suppléant, pour représenter la Ville de Besançon au sein du conseil de gestion de l'Unité de Promotion, Formation et de Recherche des Sports (UPFR) de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

6. Décision de maintien ou non de M. Jean-Sébastien LEUBA dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de Besançon

A la majorité des suffrages exprimés (29 contre - 13 pour), le Conseil Municipal se prononce contre le maintien de M. Jean-Sébastien LEUBA dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 13

Contre : 29

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 12

A la majorité des suffrages exprimés (29 pour - 13 contre), le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'Adjoint au Maire correspondant.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 29

Contre : 13

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 12

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

7. Comptes de gestion 2017 de M. le Chef du Service Comptable de la Trésorerie du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2017 qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes,

- de constater la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Chef du Service Comptable et les comptes administratifs de la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

8. Compte Administratif 2017 - Rapport de présentation

L'assemblée communale a désigné Mme DARD comme Présidente de séance pour l'examen et le vote du Compte Administratif 2017.

M. le Maire a tout d'abord évoqué les deux enjeux de l'année écoulée : un nouveau paysage territorial et la baisse des dotations de l'Etat.

Ensuite, il a rappelé les engagements du budget 2017 :

- Des taux communaux d'impôts locaux stables pour la sixième année consécutive, et même pour la huitième s'agissant de la taxe d'habitation.

- La constance, indispensable, des 4 priorités politiques : l'éducation, la sécurité et la tranquillité publique, la solidarité et la politique sociale, la nouvelle politique de la ville.

- L'optimisation globale des interventions de la Ville, mais sans désengagement : c'est le choix que nous avons fait dès 2014 et que nous confirmons en 2017.

- Un programme d'investissement, avec un niveau de dépenses d'équipement très dynamique.

- La poursuite de l'intégration communautaire.

- Conserver la solidité financière de la Ville.

Puis M. le Maire a souligné quelques réalisations concrètes de 2017 relatives à l'éducation, la politique sociale et solidaire, la politique de la Ville et la sécurité et la tranquillité publique.

Enfin, il a affirmé la volonté de l'équipe municipale de développer la proximité et la qualité de vie, ainsi que l'attractivité et le rayonnement de Besançon.

M. le Maire a ensuite cédé la parole à Michel LOYAT pour la présentation chiffrée du compte administratif 2017.

M. LOYAT a expliqué la stratégie financière de la Ville : des efforts continus de maîtrise du fonctionnement, pour tenir les engagements de stabilité de la fiscalité, et pour dégager un autofinancement suffisant à maintenir un niveau d'investissement dynamique tout en maîtrisant l'endettement.

Il a souligné la solidité financière de la Ville face aux risques et sa réactivité.

M. LOYAT a ensuite expliqué que le budget général s'établissait à près de 205 M€, en baisse de plus de 6 M€ par rapport à 2016.

Puis il a évoqué les dépenses d'investissement, qui ont été réalisées pour près de 57 M€ dont 80 % sur le budget principal, et les dépenses de fonctionnement, qui représentent 148 M€, en baisse globale de 7 M€ (dont un peu plus de 6 M€ relevant des changements de périmètre sur le budget principal, le reste correspondant aux efforts de gestion réalisés).

Puis il a détaillé quelques éléments du budget principal.

Enfin, M. LOYAT a affirmé que le Compte administratif 2017 venait confirmer la tenue des engagements de l'équipe municipale, tant sur le plan financier que sur celui de la mise en œuvre de son programme.

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017 et prend acte de la reprise au budget 2018 des reports de crédits et des excédents.

M. FOUSSERET, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 14

Ne prennent pas part au vote : 1

9. Affectation des résultats de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de confirmer les affectations reprises au budget primitif 2018 au titre du budget principal et des budgets annexes Zone d'Activités Madeleine Brès, Zone d'Activités Thomas Edison, Archéologie préventive et lotissement Montarmots,

- de se prononcer favorablement sur les différentes propositions d'affectation et d'inscrire les crédits mentionnés lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice courant au titre des budgets annexes forêts communales et chauffage urbain.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 14

Ne prennent pas part au vote : 0

10. Transferts des résultats arrêtés au 31 décembre 2017 des budgets Assainissement et Eau à la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour la clôture des activités Assainissement et Eau au 31 décembre 2017,

- d'autoriser le transfert des résultats arrêtés en fonctionnement et en investissement sur chacune de ces deux activités à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur des montants précités,

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif au transfert de ces résultats.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

11. Exercice 2018 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de statuer sur les propositions et, en cas d'accord, d'admettre les produits en non-valeur, d'accepter les abandons de créances et à en donner décharge à M. le Chef du service comptable.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

12. Exercice 2018 - Décision modificative n° 1

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre - 6 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de voter la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2018 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire, et reprendre aux budgets annexes Chauffage urbain et Forêts les résultats de l'exercice précédent affectés conformément aux délibérations spécifiques adoptées au cours de cette même séance,

- d'autoriser la reprise de la provision semi-budgétaire constituée en 2016 pour 6 173 365,65 € dans le cadre de la clôture du contentieux de la cuisine centrale.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 41

Contre : 8

Abstentions : 6

Ne prennent pas part au vote : 0

CCAS

13. Synthèse du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux 2018

Le Conseil Municipal prend connaissance de la synthèse du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux 2018.

RESSOURCES HUMAINES

14. Personnel communal - Réévaluation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de définir les rémunérations afférentes aux emplois ci-après qui feront l'objet d'un avenant au contrat des agents concernés :

- Emploi de chargé de communication (Direction Citadelle - Patrimoine mondial),
- Emploi de chef du service réceptif-mécénat-photographie (Direction Citadelle - Patrimoine mondial),
- Emploi d'agent technique magasinier (Direction Citadelle - Patrimoine mondial),
- Emploi de chef du service marketing (Direction Citadelle - Patrimoine mondial),
- Emploi de chargé de réservation (Direction Citadelle - Patrimoine mondial),
- Emploi de chef du secteur accueil des visiteurs (Direction Citadelle - Patrimoine mondial),
- Emploi d'agent d'entretien (Direction Citadelle - Patrimoine mondial),
- Emploi de professeur d'enseignement artistique spécialité volume (Institut Supérieur des Beaux-Arts)

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

15. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de technicien réseaux auprès de la Direction Voirie et Déplacements Urbains

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste de technicien réseaux relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux au sein de la Direction Voirie et Déplacements,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

16. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chargé de gestion auprès de la Direction Voirie et Déplacements Urbains

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste de chargé de gestion relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux au sein de la Direction Voirie et Déplacements,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

17. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès de la Direction Education

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste d'adjoint de gestion administrative relevant du grade des adjoints administratifs au sein de la Direction Education,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

18. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de postes d'agent d'accueil et de surveillance auprès de la Direction des Musées du Centre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création de 14,5 postes d'agent d'accueil et de surveillance relevant du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine au sein de la Direction des Musées du Centre,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

19. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'agent d'accueil auprès de la Direction Relations avec les Usagers

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste d'agent d'accueil relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, au sein de la Direction Relations avec les Usagers,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

CULTURE - TOURISME

20. Délégation de Service Public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - JOA - Avenant n° 2

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser les annulations de titres de recettes n° 6089 et 6090 émis en 2017 à l'encontre de STTM pour recouvrement de la dernière échéance de l'étalement sur 10 ans de travaux réalisés en 2008 destinés à la restructuration et la mise aux normes de la cuisine,

- d'autoriser l'échelonnement sur 3 ans (2018-2021) demandé par la STTM pour le paiement de la dernière échéance de 52 719,89 € initialement prévue en 2017,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 8 Ne prennent pas part au vote : 0

21. Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le Comité du Concours de la Résistance et de la Déportation de Haute-Saône

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette convention de partenariat,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

22. Les Deux Scènes Scène Nationale de Besançon - Adoption des nouveaux statuts

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les nouveaux statuts de l'EPCC,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET (2), Mme WERTHE, M. VAN HELLE, M. BODIN (2), Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme SEBBAH, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 20

COMMERCE

23. Marché hebdomadaire quartier Rivotte - Modification des modalités de perception de la redevance d'occupation du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser la modification des modalités de perception de la redevance d'occupation du domaine public par le biais de titres de recettes émis par le service Sécurité et Tranquillité Publique pour le marché Rivotte.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

ÉDUCATION

24. Protocole d'intervention concertée - Gestion des situations d'enfant en danger

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'intervention concertée pour la gestion des situations d'enfant en danger.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

25. Protocole d'accord transactionnel Teamnet

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société TEAMNET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

PETITE ENFANCE

26. Mise en oeuvre des ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles du réseau d'éducation prioritaire - Demande de subventions par l'association Antenne Petite Enfance

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Antenne Petite Enfance pour la mise en œuvre des ateliers de parentalité dans les écoles maternelles.

Mme ZEHAFF, élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

VIE DES QUARTIERS

27. Fonds de Participation des Habitants (FPH) - Convention de partenariat avec l'association AGIR Solidarité Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association AGIR Solidarité Franche-Comté et sur le règlement du FPH,

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant total de 7 500 € à l'association AGIR Solidarité Franche-Comté, dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de Participation des Habitants,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat à intervenir.

Mme DARD, élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

28. Programme d'animations - Eté 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme d'animations de l'Eté 2018 proposé par la Direction Vie des Quartiers,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les 8 partenaires associatifs proposant des spectacles et concerts dans le cadre de l'opération Quartiers d'Eté 2018,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter tout partenaire (CAF du Doubs, Etat, Région, Département, CAGB...) susceptible de soutenir le programme d'animation de l'Eté 2018 de la Vie des Quartiers.

M. FOUSSERET, M. DAHOUI, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON (2) et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

29. Réorganisation des ALSH du mercredi en période scolaire suite au changement des rythmes scolaires et au retour à la semaine de 4 jours - Avenant n° 1-2018 au contrat de DSP signé avec Les Francas du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la réorganisation des ALSH du mercredi en période scolaire suite au changement des rythmes scolaires et au retour à la semaine de 4 jours,
- de se prononcer favorablement sur l'augmentation de la participation financière de la Ville dans le cadre du contrat de DSP conclu avec Les Francas du Doubs,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec Les Francas du Doubs l'avenant au contrat de DSP à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

30. Rémunération des animateurs occasionnels recrutés pour les vacances d'été 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de fixer les modalités de rémunération des animateurs occasionnels recrutés pour les vacances d'été 2018.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

SPORTS

31. Règlement intérieur des installations sportives municipales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement intérieur des installations sportives municipales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

32. Projet Grand Besançon - Territoire de Trail Grandes Heures Nature - Création d'un espace permanent de Trail

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de valider les circuits du projet Grand Besançon - Territoire de Trail Grandes Heures Nature empruntant le territoire de la commune de Besançon,
- de valider l'implantation d'un point de départ sur le secteur de la SMAC de La Rodia et l'installation d'un panneau d'identification de ce point de départ et d'informations à destination des trailers,
- de valider la répartition des tâches entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour la mise en place et la pérennité de ce projet,
- de valider le principal fondamental d'un équilibre entre la protection environnementale et le développement des pratiques Outdoor,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec le Grand Besançon la convention définissant les engagements de chacun dans ce projet.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

33. Direction des Sports - Pôle Culture - Direction Vie des quartiers - Direction Hygiène Santé - Mission Développement Durable - Vital Été 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dispositif Vital'Été pour 2018, décide :

- d'approuver le principe de sa mise en œuvre,
- d'approuver le règlement de Vital'Été,
- d'attribuer les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre de l'action :

• Entretemps escalade	3 000 €
• Doubs Sud athlétisme	1 000 €
• La Saint-Claude	1 500 €
• Slack-passion	1 000 €
• Ligue de Franche-Comté de Sport Adapté	400 €
• ASEP	13 000 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant correspondant à la convention avec l'ASEP,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les financeurs de cette opération et à signer les conventions financières correspondantes.

M. DAHOUI et M. BIZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

34. Développement de la vidéoprotection sur la commune - Phase VII-2018 - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le déploiement de la Phase VII de la vidéoprotection sur l'espace public bisontin,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une participation de l'Etat, au titre du FIPDR, pour le financement des dépenses d'investissement au titre de l'installation des caméras de la phase VII,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les documents s'y rapportant.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 44 Contre : 11 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

RELATIONS INTERNATIONALES

35. Appel à Projets de solidarité internationale - Année 2018

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 3 000 € à l'association AMADEA
- 3 000 € à l'association Voir au Togo
- 3 000 € à l'association Un Pont Pour Un Puits
- 1 000 € à l'association Palestine Amitié.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 51 Contre : 2 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

36. Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber en Palestine - Subvention annuelle au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine

A la majorité des suffrages exprimés (4 contre), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention cadre de partenariat pour la coopération décentralisée en Palestine 2018-2020, ainsi que la convention avec le RCDP pour la période 2018-2020, et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer lesdites conventions,

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € au RCDP pour l'année 2018.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 51 Contre : 4 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

VOIRIE

37. Nouvel Aménagement Pont de la République - Convention entre le CEREMA, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre - 6 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention entre le CEREMA, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en vue d'expérimenter une nouvelle solution d'aménagement du Pont de la République.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 40 Contre : 8 Abstentions : 6 Ne prennent pas part au vote : 1

38. Convention relative aux travaux de modernisation de l'éclairage public dans le cadre de l'opération Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte et le Climat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les conventions autorisant la Ville à effectuer les travaux sur le domaine public de chacune des communes concernées par le groupement de commandes, en vue de bénéficier du versement du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Mme PRESSE, Mme VIGNOT, Mme ZEHAF, M. LIME (2), M. POUJET, M. GROSPERRIN, Mme FALCINELLA, Mme WANLIN, Mme LEMERCIER et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

39. Fourniture de fondants chimiques pour le déneigement du réseau routier - Autorisation de signature d'un marché public

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à lancer la procédure de passation dudit marché ainsi qu'à signer le marché avec le(s) titulaire(s) finalement retenu(s).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

PARC AUTOMOBILE LOGISTIQUE

40. Prestations de nettoyage de divers locaux et vitrerie - Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de passation dudit accord-cadre,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer toutes les pièces relatives à cet accord-cadre dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

41. Convention d'entretien des espaces verts entre la Ville, les bailleurs ou autres organismes sur le quartier de Planoise - Renouvellement pour l'année 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée avec les bailleurs et autres organismes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les conventions.

M. FOUSSERET, M. BODIN (2), M. MORTON, M. GONON (2), M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme ROCHDI (2), M. ALLEMANN, M. CURIE, M. VAN HELLE, Mme POISSENOT et Mme THIEBAUT (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 16

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

42. Marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du Pôle des Tilleuls à Besançon - Signature d'un avenant n° 5

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le nouveau programme et le nouveau montant prévisionnel de travaux,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 5 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du Pôle des Tilleuls à Besançon avec le Cabinet d'Architecture SCP Malcotti-Roussey pour un montant total de 42 747,18 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

43. Marché pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et de l'Archéologie - Marché de maîtrise d'oeuvre - Signature d'avenants

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer les avenants au marché de travaux pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et de l'Archéologie pour les montants suivants avec les entreprises et la maîtrise d'oeuvre concernées :

- **lot n° 4 : «métallerie serrurerie»** : avenant n° 3 d'un montant de 92 549 € HT, soit 111 058,80 € TTC avec la société OBLIGER,

- **lot n° 10 «Carrelage»** : avenant n° 1 d'un montant de 6 759,25 € HT, soit 8 111,10 € TTC avec la société PREZIOSA,

- **lot n° 14 «CVC - Plomberie - Sanitaire»** : avenant n° 2 de 9 911,78 € HT, soit 11 894,14 € TTC avec la société NOUVEAU,

- **le marché de Maîtrise d'Œuvre «réaménagement du MBAA»** : avenant n° 4 de 261 377,00 € HT, soit 313 652,40 € TTC avec le Cabinet d'Architecture Adelfo SCARANELLO.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

44. Bail emphytéotique des 14 et 15 octobre 1980 au profit de Grand Besançon Habitat - Quai Bugnet - Avenant à bail

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la prolongation d'une année supplémentaire de la durée du bail emphytéotique au profit de GBH et la modification de l'emprise du bail pour y intégrer le parking de l'immeuble,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document intervenant pour acter cette prorogation et la modification de l'emprise du bail.

Mme ROCHDI (2), M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, M. CURIE et Mme POISSENOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

45. Bail emphytéotique des 14 octobre et 3 novembre 1980 au profit de Grand Besançon Habitat, 82 - 84 Rue Battant - Avenant n° 2 à bail

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la prolongation d'une année supplémentaire de la durée du bail emphytéotique au profit de GBH,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document intervenant pour acter cette prorogation.

Mme ROCHDI (2), M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, M. CURIE et Mme POISSENOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

CONTRAT DE VILLE

46. Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de rendre un avis favorable sur ce rapport,

- d'approuver en annexe le rendu compte sur les actions menées en matière de développement social urbain, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

47. Contrat de Ville - Avenant n° 1 à la convention-cadre 2016-2020 de l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur les avenants n° 1 à la convention-cadre 2016-2020 relative à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), à intervenir entre l'Etat, la CAGB, la Ville de Besançon et les 3 bailleurs sociaux :

- Néolia,
- SAIEMB L,
- Grand Besançon Habitat

- d'autoriser M. le Maire à signer ces avenants.

M. FOUSSERET, M. BODIN (2), Mme POISSENOT, Mme THIEBAUT (2), Mme ROCHDI (2), M. ALLEMANN, M. VAN HELLE et M. CURIE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

48. Contrat de Ville - Planoise quartier d'excellence numérique - Lancement des études ANRU+

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de valider la liste des études envisagées,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ANRU et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir notamment avec l'ANRU, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

M. FOUSSERET et Mme ROCHDI (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

49. NPNRU - Acquisition de l'ancienne station Oil France, 3 rue du Luxembourg

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de cette acquisition,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter toute subvention,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte nécessaire à cette vente.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

50. ZAC des Hauts du Chazal - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2017,
- d'approuver l'engagement sur l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de 15 973 827 €, dont 826 632 € de participation en nature,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 17 modifiant l'effort financier de l'autorité publique cocontractante.

M. FOUSSERET et M. BODIN (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40 Contre : 0 Abstentions : 12 Ne prennent pas part au vote : 3

51. ZAC des Vaïtes - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 15 mai 2018 - Bilan révisé au 31 décembre 2017

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2017 présentant des dépenses et des recettes pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Vaïtes de 24 831 003 € HT.

M. BODIN (2), élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 39 Contre : 12 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2

52. ZAC Pasteur - Compte Rendu annuel à la collectivité - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel de l'opération ZAC Pasteur dont les dépenses prévisionnelles sont estimées à hauteur de 39 909 K€ HT ;
- d'approuver l'engagement du concédant à l'opération qui s'établit à 21 867 K€ HT (montant inchangé) et son échéancier, comme détaillé ci-dessous :

	Total réalisé au 31/12/2017	2018	TOTAL
Participation (en KE HT)	18 779	225	19 004
Participation en nature		43	43
Remises d'ouvrages (en KE HT)	2 820		2 820
TOTAL GLOBAL RECETTES CONCEDANT	21 599	268	21 867

- d'approuver l'effort financier global :

	participation en K€ HT	remise d'ouvrage en K€ HT	TOTAL
ZAC	19 047	2 820	21 867
Parking en K€ HT (valeur Juin 2016)		8 656	8 656
TOTAL			30 523

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 13 à la Convention Publique d'Aménagement prorogeant la concession jusqu'à fin 2019.

M. BODIN (2), élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46 Contre : 0 Abstentions : 7 Ne prennent pas part au vote : 2

53. ZAC Val des Grands Bas «Vallon du Jour» - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2018 - Bilan révisé au 31 décembre 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2017 présentant des dépenses et des recettes pour l'opération d'aménagement «ZAC Val des Grands Bas» de 14 239 415 € HT (bilan global inchangé par rapport au précédent validé),

- d'approuver l'apport en nature de la Ville de Besançon à l'opération au titre de sa participation aux prestations d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre,

- de prendre acte du versement de la somme de 630 000 € HT (résultat d'opération), effectué au 31/12/2017 à la Ville de Besançon.

M. BODIN (2), élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2

54. Concession d'aménagement Viotte - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan révisé au 31 décembre 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2017 pour l'aménagement de l'éco quartier Viotte.

M. BODIN (2), élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2

55. Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2017

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2017 pour la reconversion du site de la Caserne Vauban.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 45 Contre : 8 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

56. Campus Bouloie-Temis - Convention de coopération public-public

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention de coopération public-public,
- de se prononcer favorablement sur le projet de convention d'études à intervenir avec la SPL T25,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer lesdites conventions et tous documents à intervenir dans leur mise en œuvre.

M. FOUSSERET, Mme PESEUX, M. POULIN, M. POUJET, M. CURIE, M. LOYAT, Mme PRESSE, Mme MAILLOT, Mme ROCHDI (2), M. GONON (2), M. FAGAUT, Mme LEMERCIER et M. BODIN (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 16

57. Projet Urbain des Prés de Vaux - Ancienne usine A de la Rhodiacéta - Aménagement du cœur de parc - Information du Conseil Municipal - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre connaissance du dossier présenté,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de l'Union Européenne, de l'ADEME et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON (2) et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

58. Projet d'habitat participatif - Vente d'un lot au profit de l'indivision PERNOTTE, rue de l'Eglise - Modification de la délibération du 6 avril 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des modifications apportées par l'Indivision Pernotte à son projet d'habitat participatif rue de l'Eglise,
- d'approuver les nouvelles modalités de cession au profit de cette Indivision ou de toute personne morale s'y substituant,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avant contrat de vente, le contrat de vente ainsi que tout document à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43 Contre : 0 Abstentions : 12 Ne prennent pas part au vote : 0

59. Echange de terrains avec la SPL Territoire 25, 41 chemin du Vernois

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cet échange,
- de constater la désaffectation des emprises issues du domaine public et décider de leur déclassement du domaine public,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

M. BODIN (2), élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

60. Subventions Sport de Haut Niveau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions au titre du programme «Sport de Haut Niveau» réparties comme suit :

- 390 K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF),
- 5 K€ (part fixe) et 2,5 K€ (par match aller-retour disputé) au titre de la participation de l'ESBF à la Coupe d'Europe EHF, soit au maximum 27,5 K€,
- 340 K€ (hypothèse Nationale 1) ou 380 K€ (hypothèse Proligue) à l'Entente Sportive Bisontine Masculine (ESBM),
- 521 K€ pour les clubs de sport collectif participant à une compétition nationale,
- 215 425 € pour les clubs de sport individuels.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants annuels et nouveaux Contrats de Développement Sportifs.

M. ALLEMANN, M. CHALNOT et M. MOUGIN (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

61. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions au titre des programmes «Manifestations», «Animations Sportives» aux associations suivantes :

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

- | | |
|---------------------------|---------|
| - Hand Ensemble Besançon | 1 000 € |
| - Association Bob Team 25 | 1 000 € |

2 - Programme « Animations sportives »

2.1 Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

- Besançon Doubs Hockey Club	1 000 €
- Besançon Association Patinage Artistique	4 140 €
- Comité départemental de Tennis de Table	2 000 €
- Ligue de Franche-Comté d'escrime	1 900 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	1 900 €
- Doubs Sud Athlétisme	2 400 €
- Association Sportive Orchamps Besançon	1 000 €
- PSB Judo	1 800 €
- Besançon BMX	1 000 €
- Olympique de Besançon	1 200 €

2.2 - Accompagnement des associations dans le cadre du dispositif « Sport après l'école »

- AS Orchamps Besançon Football	500 €
- Palente Besançon Handball	-
- ASPTT	750 €
- BAPA	250 €
- BUC escrime	250 €
- COPC Natation	250 €
- COPC Equitation	250 €
- CPB Lutte	500 €
- DOJO FC	250 €
- Entre temps escalade	750 €
- Etrier Bisontin	500 €
- Olympique de Besançon	-
- Dynamique Bisontine	250 €
- PSB Judo	250 €
- Handball Sport Mahorais	500 €
- Besançon Gymnastique Rythmique	250 €
- ESBM	250 €
- La Saint-Claude	-
- Sauvegarde Karaté	250 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention avec le BAPA.

M. ALLEMANN, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

62. Subventions à des classes transplantées

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 4 050 € à l'école élémentaire Champagne - Séjour du 4 au 8 juin 2018 à la ferme de la batailleuse de Rochejean pour 45 enfants de CM1-CE1 et CM2.
- 828 € à l'école élémentaire Fourier - Séjour du 29 mai au 1^{er} juin à la Roche du Trésor (Pierrefontaine-les-Varans) pour 19 enfants de CM1.

M. DAHOUI et Mme ZEHAF, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2

63. Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 4 420 € à Radio BIP,
- 4 420 € à RCF Besançon,
- 4 420 € à Radio Sud,
- 4 420 € à Radio Campus,
- 4 420 € à Radio Shalom.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

64. Scène Nationale de Besançon - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Institut Supérieur des Beaux-Arts - La Rodia - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Subventions de fonctionnement et d'équipement 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- d'approuver le versement des subventions suivantes pour l'année 2018 :

- o EPCC des Deux scènes (Scène Nationale) : une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 122 200 € et une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 €,

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET (2), Mme WERTHE, M. BODIN (2), Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, M. VAN HELLE, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme SEBBAH, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 19

- SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne Franche-Comté : une subvention de fonctionnement d'un montant de 525 000 € et une subvention d'équipement d'un montant de 86 500 €,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- Régie Autonome Personnalisée La Rodia : une subvention de fonctionnement d'un montant de 532 400 € et une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 €,

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. VAN HELLE, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB et Mme WERTHE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 16

- Institut Supérieur des Beaux-Arts : une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 429 573 € et une subvention d'équipement d'un montant de 23 000 €,

M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme BARATI-AYMONIER, Mme LEMERCIER, M. BONNET (2), M. CURIE, Mme EL YASSA, M. POULIN, M. CHALNOT et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

- Orchestre Victor Hugo Franche-Comté : une subvention d'équipement d'un montant de 2 000 €.

M. FOUSSERET, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. DUMONT, M. POULIN, M. BONNET (2), Mme DARD, M. LOYAT, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAF, Mme REBRAB, Mme ROCHDI (2), Mme SEBBAH et M. ALAUZET, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 19

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants à intervenir dans ce cadre.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

65. Congrès - Attribution de subventions - 4^{ème} répartition au titre de l'année 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des huit subventions suivantes :

Colloques universitaires organisés par différents laboratoires universitaires :

- 500 € pour l'Institut FEMTO qui organise du 26 au 27 septembre 2018 les « Robotex days ».
- 500 € pour le Centre de Recherches Juridiques de Bourgogne-Franche-Comté (CRJFC) qui organise du 11 au 12 octobre 2018 le colloque « Rôle du juge en matière de modes alternatifs de règlement des différends ».

- 1 000 € pour l'UFR Sciences et Techniques qui organise du 11 au 12 octobre 2018 les «19^{èmes} journées francophones cyclodextrines».
- 500 € pour le laboratoire ISTA qui organise du 25 au 26 octobre 2018 le colloque «Sonus in Metaphora».
- 300 € pour le Centre de Recherches Juridiques de Bourgogne-Franche-Comté (CRJFC) qui organise du 14 au 15 novembre 2018 le colloque «Les collectivités territoriales à l'ère du numérique».
- 1 000 € pour l'UFR SANTE qui a organisé du 16 au 17 avril 2018 le colloque «la Psychiatrie, une discipline médicale comme les autres».

Congrès/colloques privés organisés par deux associations privées :

- 2 000 € pour ATMO FRANCHE-COMTÉ qui organise du 3 au 5 octobre 2018 les «Journées Techniques de l'Air (JTA)».
- 1 000 € pour l'Association EN-FA-SA qui organise du 29 au 30 septembre 2018 «Conflit d'autonomie et Psychose».

M. MORTON, M. VAN HELLE, Mme CAULET, Mme PRESSE, M. POULIN, M. DEVESA et Mme THIEBAUT (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

66. Habitat Jeunes «Les Oiseaux» - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» - Centre Régional d'Information Jeunes (CRIJ) Bourgogne Franche-Comté - Versement des subventions 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la convention d'objectifs, de moyens et de partenariat à intervenir avec l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» pour les années 2018-2020,

- d'accorder des subventions de fonctionnement pour l'année 2018 aux associations réparties de la manière suivante :

- subvention d'un montant de 22 000 € à l'Association Habitat Jeunes «Les Oiseaux»,
- subvention d'un montant de 9 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»,
- subvention d'un montant de 34 000 € au Centre Régional d'Information Jeunes (CRIJ) Bourgogne Franche-Comté

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec l'Association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» et avec le CRIJ la convention et l'avenant correspondants.

M. FOUSSERET, Mme BARATI-AYMONIER, M. CHALNOT, M. FAGAUT et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

67. Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur une proposition d'attribution de subvention de 300 € à l'association BOUDU.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

68. Le Refuge - Amélioration de la qualité de vie des jeunes accueillis

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 700 € à l'association «Le Refuge» pour son projet de développement des activités à destination des jeunes qu'elle accueille.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

69. Maison des Syndicats - Participation aux charges locatives - Année 2017

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre - 5 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions au titre de la participation aux charges locatives de la Maison des Syndicats pour l'année 2017 pour un total de 6 482,09 €.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 48 Contre : 2 Abstentions : 5 Ne prennent pas part au vote : 0

70. Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2018

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions aux organisations syndicales au titre de l'année 2018 pour un montant total de 59 319 €.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 53 Contre : 2 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

La séance est levée à 20 h 35.

Hôtel de Ville, le 5 juillet 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUÉF.

Affiché à Besançon, le 5 juillet 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUÉF

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

M. LE MAIRE : La séance de ce Conseil Municipal est ouverte.

Bonsoir à toutes et à tous. Comme la dernière fois, il n'y aura pas de propos liminaires lors de ce conseil municipal car je souhaite que nous puissions nous concentrer sur les affaires municipales. Ce soir, vous le savez, c'est un gros Conseil Municipal, 70 points y sont inscrits.

Nous allons commencer directement par le point 1 mais auparavant je voudrais saluer la mémoire, tout d'abord, de Constant VERDOT qui était un homme de bien, conseiller municipal de 1983 à 1987. J'ai siégé avec lui pendant de longues années au Conseil Général, c'était vraiment quelqu'un de bien, un homme de terrain avec qui je n'étais pas toujours d'accord, loin de là, mais avec qui il était facile de discuter. C'est quelqu'un que j'appréciais beaucoup, qui a été à la base de la création d'une très très belle entreprise, leader de la menuiserie, des charpentes et du lamellé-collé dans toute la région. Il avait eu -j'étais d'ailleurs allé le soutenir à cette époque- la grande peine de voir son entreprise partir en fumée suite à un incendie il y a quelques années du côté de la forêt de Chailluz. Il est décédé ainsi que Bernard QUEMADA qui était le fondateur en 1958 du Centre de Linguistique Appliquée, plus connu sous le nom de CLA, ce CLA qui, vous le savez, est devenu une référence internationale dans l'apprentissage des langues et la défense de la francophonie. Besançon et son Université lui doivent beaucoup alors que nous venons justement de fêter les 60 ans du CLA.

C'est, vous le savez, notre dernier Conseil Municipal avant l'été et vous avez sur vos tables le livret des festivités estivales. C'est un programme chargé et de qualité comme chaque année et je veux juste aussi souligner auprès de vous l'importance du 7 juillet puisque le 7 juillet nous fêterons les 10 ans de l'inscription de Besançon au patrimoine mondial de l'UNESCO et je vous invite à venir avec nous partager cet anniversaire.

Monsieur GONON, vous avez demandé la parole mais il n'y a pas de propos liminaires.

M. Philippe GONON : Ce n'est pas une déclaration de politique, c'est simplement une information à destination du Conseil Municipal concernant le changement de dénomination de notre groupe UDI qui devient Le Centre. Je vous ai adressé une lettre il y a quelque temps pour vous signaler...

M. LE MAIRE : Je l'ai vue, oui.

M. Philippe GONON : ... cette volonté de changement qui pourrait aujourd'hui devenir effective et ce groupe a pour vocation d'accueillir un représentant de l'UDI, Catherine COMTE-DELEUZE qui n'est pas là ce soir, et un représentant d'Agir, en l'occurrence moi-même. Au-delà de la simple transformation du nom de ce groupe, cette mutation a une double vocation, d'une part affirmer clairement notre positionnement politique ici dans cette assemblée et bien sûr en dehors de ces murs, et d'autre part de rappeler la philosophie politique qui nous porte. Nous sommes un groupe de centre droit qui porte des idées libérales, sociales européennes, humanistes et réformistes. Nous sommes, par définition, un groupe qui a un rôle de pivot central, ce qui présuppose une capacité d'écoute et de travail transversal et coopératif et face à notre territoire qui vient de subir des coups terribles avec notamment l'application des lois MAPTAM ou NOTRÉ dont les conséquences ne sont pas toujours comprises à ce jour. Nos finances publiques ont été mises à rude épreuve, la baisse des dotations suivie de la contractualisation, une concurrence entre villes qui fait rage...

M. LE MAIRE : Non mais attendez, vous ne faites pas une grande déclaration, c'est juste une déclaration, c'est tout ? J'ai dit qu'il n'y avait pas de propos liminaires.

M. Philippe GONON : J'ai terminé...

M. LE MAIRE : Vous êtes au-delà de la déclaration.

M. Philippe GONON : ... et notre territoire devra se battre pied à pied avec ses grands voisins pour défendre ses emplois.

En résumé et en conclusion, le grand sujet de l'attractivité de notre territoire est un sujet fédérateur qui laisse peu de places à la politique politicienne et nous travaillerons avec ceux qui portent la même volonté, celle de construire un avenir ambitieux pour notre Ville et notre Région. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, je ne répondrai pas à ces propos, c'était une information c'est tout.

Monsieur GROSPERRIN, il n'y a pas non plus de propos liminaires, nous sommes bien d'accord.

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible)

M. LE MAIRE : D'accord. Donc, vous voulez me parler de quoi, c'est une information aussi ?

M. Jacques GROSPERRIN : Merci à vous. Je voulais m'associer aussi à vos propos vis-à-vis de Constant VERDOT. Je resterai dans le cadre, je pense qu'il y a des moments qui sont plus importants et qui peuvent nous unir d'autant qu'il a été Conseiller Départemental avec vous mais je crois qu'il a été Conseiller Municipal quelque temps ici. Ça a été un élu de rigueur, ça a été un grand chef d'entreprise, ça a été aussi le président d'un grand club de rugby de Besançon et je souhaiterais à cet égard qu'on puisse faire une minute de silence.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'ai prévu.

M. Jacques GROSPERRIN : Très bien. J'ai cru que vous aviez terminé.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Donc je propose effectivement, comme je l'ai dit je crois, une minute de silence à la mémoire de M. VERDOT et de M. QUEMADA.

(Une minute de silence est observée)

M. LE MAIRE : Je vous remercie».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2018

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques par rapport au précédent compte rendu de séance du Conseil Municipal du 23 mai ? Je n'en vois pas.

Nous avons largement le quorum. Le secrétaire de séance sera Yves-Michel DAHOUI».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques par rapport à cela ?

M. Laurent CROIZIER : Tout simplement peut-être ai-je mal écouté mais je n'ai pas entendu le pouvoir de Mme FAIVRE-PETITJEAN envers moi jusqu'à son arrivée.

M. LE MAIRE : Parce que je ne l'ai pas noté, effectivement.

M. Laurent CROIZIER : Oui, elle m'a donné un document, elle m'a dit qu'elle enverrait un mail en même temps mais je vais transmettre le document.

M. LE MAIRE : Je vous fais confiance, il n'y a pas de souci. Donc Mme FAIVRE-PETITJEAN donne pouvoir à M. CROIZIER jusqu'à son arrivée, elle l'a transmis par mail, donc on doit l'avoir.

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 3

Formation des élus - Bilan des actions 2017 et perspectives 2018

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Pas d'abstention, pas d'opposition ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 4

Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2017

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 5

Conseil Municipal - Commissions et Représentations

«**M. LE MAIRE** : Ancienne situation : c'était Gueric CHALNOT, nouvelle situation : ce serait Danielle POISSENOT».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 6

Décision de maintien ou non de M. Jean-Sébastien LEUBA dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de Besançon

«**M. LE MAIRE** : Je serais très «light» sur ce sujet, je ne souhaite pas ouvrir une polémique ici dans ce Conseil Municipal. Cette affaire n'est pas une affaire politique, c'est un problème entre M. LEUBA et moi-même en matière de confiance. Je l'ai dit, je ne rentrerai pas dans ce débat-là parce que ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

Simplement, très rapidement, être Maire c'est être entouré de personnes de confiance. Le Maire est entouré de 16 Adjointes et de 5 membres de son Cabinet ainsi que de Conseillers Municipaux Délégués. Je dois pouvoir compter totalement sur ces personnes-là. J'ai donc besoin de marque de confiance.

J'ai mis le temps mais entre M. LEUBA et moi-même, c'est un problème désormais de confiance. La délégation d'Adjoint, ce n'est pas rien. Je lui ai donné toute ma confiance, un poste important : Vie associative, Vie des quartiers, Jeunesse malgré nos différences du dernier mandat que j'avais voulu oublier. Aujourd'hui, cette confiance n'existe plus. Deux ans c'est encore long, c'est pourquoi les choses doivent être transparentes et mon choix est motivé par le fait qu'il y a encore beaucoup de choses à faire et que je veux faire jusqu'à la fin de ce mandat. J'ai donc besoin de 100 % de confiance.

Je dois le dire, je l'ai dit d'ailleurs à M. LEUBA que j'ai reçu dans mon bureau, ce n'est pas de gaieté de cœur que je retire cette délégation. Je l'ai fait pour préserver la bonne marche de l'administration communale. C'est une décision difficile mais c'est ma décision, je l'ai prise, je l'assume, c'est ma responsabilité.

Ceci étant dit, pour ceux que ça intéresse, et je crois que vous vous intéressez tous à la vie locale, qu'ils se rassurent, vous savez que j'ai moi-même porté personnellement cette délégation pendant au moins 12 années et je connais son importance. Le milieu associatif et les maisons de quartier peuvent être rassurés, la mairie continuera à être présente et à accompagner leurs initiatives avec les élus que je nommerai prochainement.

Soyons clairs, si j'ai retiré sa délégation à Jean-Sébastien LEUBA, ce n'est pas pour des raisons partisans, je le répète. J'assume cette décision. Je ne vous demande pas ce soir d'approuver ou de désapprouver ma décision. Ce soir le Conseil Municipal va se prononcer pour la suppression d'un poste d'Adjoint ou le maintien d'un poste d'Adjoint sans délégation. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela.

Je passe la parole à Jean-Sébastien LEUBA, s'il le souhaite.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole car c'est avec beaucoup d'émotion que je m'exprime dans ce Conseil Municipal et devant les Bisontines et les Bisontins qui nous ont fait confiance.

Je suis en effet attaché à cette délégation, j'ai travaillé à vos côtés lors du précédent mandat municipal 6 ans, une forme de CDD comme élu municipal. Six ans c'est plus qu'une période d'essai, c'est en tout cas suffisamment de temps pour que vous appreniez à me connaître et que nous travaillions ensemble.

De par ce travail, malgré nos divergences, nos différences, j'ai eu plaisir à œuvrer pour cette ville. Grâce à la confiance de nos partenaires, les Bisontines et les Bisontins, dans le respect républicain du travail en commission avec l'Opposition, j'ai pris énormément de plaisir à œuvrer pour Besançon.

Ma délégation a même été élargie en début de mandat, vous l'avez dit. Elle nécessitait un investissement total de ma part, vie associative, vie des quartiers, jeunesse, de multiples commissions, des sollicitations de toute part, je ne pense pas avoir ménagé mon temps en ce sens.

Avant de me faire confiance vous connaissiez mes qualités et mes défauts. Mes défauts vous les connaissez, j'ose dire ce que je pense même à mes plus proches amis, mes camarades, avec conviction et engagement. Sans chercher à être diplomate, j'ai toujours pensé que la parole franche et sincère n'empêchait pas pour autant l'écoute, et ce soir je vous ai écouté mais je ne comprends pas, en fait, pourquoi j'ai rompu le pacte de confiance avec les Bisontines et les Bisontins. En 4 ans, mes rapports ont été votés à l'unanimité de ce Conseil Municipal à quelques exceptions près pour le Front National qui s'en est expliqué en justifiant son vote. Aucun reproche sur mon respect du pacte municipal jusqu'à aujourd'hui. Nous devons même parachever un projet au mois de janvier par un grand moment participatif avec les associations pour produire et co-construire avec elles, dossier qui devait être présenté au mois de juin en Municipalité parce que la date devait être avancée au mois d'octobre par les services, mais qui n'aura malheureusement pas pu être mis à l'ordre de la Municipalité.

Co-construire, faire avec les associations, cela aurait été le sens de mon action municipale, ce que j'ai essayé d'initier dans les maisons de quartier avec les agents.

Aucun reproche sur ma gestion du budget municipal alors que mon budget est passé de 2014 à aujourd'hui de 3,7 M€ à 2,9 M€ et que nous constatons les dégâts des baisses de dotations provoqués sur les habitants. Avec tous mes collègues, tous, nous avons fait corps pour tenter de coller à nos engagements.

Dans la presse vous avez cependant indiqué récemment que de nombreux élus, en 2016, vous avaient écrit pour vous faire part de la difficulté qu'ils avaient de travailler avec moi. Ce courrier n'a jamais été porté à ma connaissance mais vu le nombre d'élus signataires, il a forcément été signé par des élus qui ne travaillaient pas dans les commissions de ma délégation.

Le détail des faits reprochés, quels sont-ils ? Je ne sais pas mais aucun d'entre eux n'a nécessité le retrait de ma délégation en 2016 jusqu'à aujourd'hui selon un ultime incident, selon vos propos -toujours dans la presse-.

Vous avez échangé dans la presse la semaine dernière sur une discussion un peu vive que j'aurais eue à la maison de quartier de Montrapon, comme je l'ai fait en début de mandat pour défendre les agents du Kursaal eu égard à leurs conditions de travail difficiles et sans que cela pose problème à personne. Je suis intervenu effectivement à Montrapon pour tenter de comprendre la souffrance des agents. Je ne pouvais décemment pas les ignorer en tant qu'Adjoint à la vie des quartiers.

En conséquence, je ne trouve pas que cela ait été un incident que de s'intéresser à un compte rendu publié il y a plusieurs mois par les agents, ces forces vives de notre Ville relatant leurs difficultés, c'était même de mon devoir de les écouter et de les comprendre. Désormais un préavis de grève a été déposé par les agents, à la maison de quartier de Montrapon, sur cette souffrance au travail.

Dans votre bureau, vous êtes allé jusqu'à me demander si je voulais démissionner. J'aurais pu le faire s'il y avait des faits graves qui m'aient été reprochés. Il n'y en a eu aucun. Je pourrais aussi m'abstenir ce soir si vous aviez étayé et circonstancié votre choix, comprenant que je m'étais éloigné du pacte de confiance que nous avons avec les Bisontines et les Bisontins, mais ce n'est pas le cas non plus.

Par contre, ce soir, vous allez beaucoup plus loin, beaucoup plus fort, vous demandez le retrait de mes fonctions d'Adjoint, symboliquement, jusqu'au retrait de mes fonctions d'Adjoint. Je considère que cela va au-delà d'un acte de confiance. Je voterai contre ce retrait de délégation comme je l'aurais fait pour n'importe quel élu, quelle que soit son appartenance parce que selon moi, nous ne sommes plus sur des sujets politiques, sur des éléments factuels mais bien sur une initiative, la vôtre, à l'œuvre depuis le dernier Conseil Municipal où vous me demandiez de sortir si je n'étais pas content.

Alors, Adjoint ou non, heureux ou pas, vous comprendrez que je souhaite rester et poursuivre ce pacte de confiance avec les Bisontines et les Bisontins.

M. LE MAIRE : Merci. Mais bien sûr que vous resterez parmi nous et je suis sûr que vous continuerez à travailler pour les Bisontines et les Bisontins.

Ce ne sont pas les agents qui ont déposé un préavis de grève, c'est un syndicat effectivement qui a déposé ce préavis de grève.

La confiance, vous savez j'ai eu l'occasion -je peux te dire tu-, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de te dire les choses qui n'allaient pas, entre autres sur un travail en équipe qu'il était nécessaire de mettre en place, ce n'est pas quelque chose qui tombe comme cela comme si nous n'en avions jamais parlé. Nous en avons parlé à de nombreuses reprises. J'avais retiré cette délégation de Conseiller Municipal Délégué dans le dernier mandat -ce n'est pas quelque chose que j'aime faire- j'avais redonné cette délégation, une délégation importante -c'était la mienne- : Adjoint chargé de la vie associative et des quartiers, donc c'était un signe de confiance. Aujourd'hui cette confiance n'existe plus, pour moi, en tout cas pour l'instant ; je ne sais pas ce qu'il en sera dans quelque temps mais pour l'instant cette confiance n'existe plus. Donc il est quelquefois important, même s'il est difficile de prendre ces responsabilités et je les prends, moi, personnellement, ce n'est pas le Conseil Municipal qui te retire la délégation, c'est une prérogative du Maire. Je t'ai donné ma confiance, aujourd'hui elle n'existe plus, il faut comprendre que je la retire. Je ne polémiquerai pas là-dessus, c'est suffisamment compliqué comme ça.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi-même et mon groupe sommes quelque part gênés parce que vous vous doutez bien que nous ne sommes pas là pour être l'avocat de M. LEUBA, dans la mesure où il faisait partie de votre équipe municipale et je crois qu'il va peut-être continuer à en faire partie, je ne sais pas, en tout cas c'est lui qui en décidera.

Mais sur la forme, j'ai plutôt l'impression aujourd'hui que c'est un tribunal. Vous nous avez commis d'office en tant que jurés. Moi je ne veux pas être un avocat et je ne sais pas si vous êtes le Procureur de la République par rapport à cela mais je m'interroge néanmoins. Je m'interroge sur le fait : est-ce qu'il n'aurait pas été plus judicieux de demander à M. LEUBA de vous voir et de démissionner que de, à un moment donné, pas le jeter en pâture, mais c'est un moment fort de la démocratie au sein du Conseil Municipal et vous nous demandez, Monsieur le Maire, décision de maintien ou non de M. Jean-Sébastien LEUBA dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de Besançon.

Je pense que Besançon a besoin d'être respectée, a besoin d'autorité, dirigée avec énergie, ça c'est important. Besançon a besoin aussi de conviction sincère. Là, on a plutôt l'impression que c'est un règlement de compte entre anciens amis et je pense que quelque part ce n'est pas bon pour notre territoire.

À mon avis, je m'étonne quand même, quelque part, du fonctionnement du Conseil Municipal, parce qu'il est important, en tout cas dans un lieu démocratique où chacun doit pouvoir s'exprimer, et l'expression de chacun permet souvent d'enrichir le débat.

J'ai lu avec une certaine gourmandise les propos de l'ancienne Députée qui justement parlait du fonctionnement du Conseil Municipal, je l'ai vu dans les journaux dernièrement.

Je ne comprends pas en tout cas que les choses ne soient pas dites plus tôt, en amont ou dans vos réunions de Majorité, au lieu de venir aujourd'hui nous demander à nous, élus de votre Majorité, de l'ancienne Majorité, de l'Opposition de venir prendre position par rapport à ça. Et je crois que c'est important, en tout cas c'est inquiétant pour la démocratie locale.

Moi, j'observe aussi, que, ici, au sein du Conseil Municipal, il est parfois plus facile de travailler avec des ministres d'«En Marche», de votre majorité -Je sors d'une audition avec Mme VIDAL à 13 h où nous avons travaillé avec grande efficacité et où nous nous entendons sur des problèmes majeurs en tout cas sur des problèmes...-

M. LE MAIRE : Je peux même vous dire qu'elle vous apprécie.

M. Jacques GROSPERRIN : ...et je m'interroge, pourquoi c'est impossible à Besançon. J'ai bientôt terminé.

Alors moi je pense que c'est peut-être aussi en contradiction, à un moment donné, avec les méthodes que vous prônez, c'est ma parenthèse.

Donc vous aurez bien compris, en tout cas, que le suspense ce soir est insoutenable. Vous allez être confronté à un moment donné à des élus qui veulent vous faire plaisir parce que vous êtes le Maire, d'autres qui sont dans votre Majorité, d'autres qui ne sont pas dans la Majorité. Je crois que ça va être un bon moment de voir peut-être le courage, la sincérité, l'amitié. Je crois qu'à un moment donné en politique l'amitié permet aussi de transcender parfois peut-être les clivages.

Dans le cadre de notre groupe, on aura une attitude très individuelle, chacun votera comme il le veut parce que je pense qu'ici il y a des sensibilités qui sont différentes aussi. Mais en tout cas, moi, à titre personnel, je m'abstiendrai, en tout cas je ne participerai pas à ce vote parce que pour moi ça me semble une vraie mascarade. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je veux répondre très simplement que c'est tout sauf un règlement de compte Monsieur GROSPERRIN, vous le savez très bien. J'ai effectivement dit à M. LEUBA -il vous l'a d'ailleurs dit lui-même-, qu'il avait la possibilité de démissionner s'il le souhaitait. Je le lui ai dit, il ne le fait pas mais il aura toujours sa place dans le Conseil Municipal et je continuerai à travailler avec lui des affaires municipales comme auparavant. Simplement le lien de confiance qui unit le Maire avec un de ses Adjoints est rompu.

Les choses ont été dites plus tôt à de nombreuses reprises à M. LEUBA. Je m'en suis entretenu... -Jean-Sébastien, c'est ta parole contre la mienne- on l'a dit à plusieurs reprises et ce que je dis là aussi a été repris par un certain nombre de collègues mais ce n'est pas le sujet ce soir.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, au-delà du cas personnel qui est évoqué ce soir, je voudrais déjà venir sur le fait que vous supprimez un poste d'Adjoint. On ne pourrait qu'en être satisfait puisqu'on avait trouvé en début de mandat qu'il y avait trop d'Adjoints.

M. LE MAIRE : Vous pensiez qu'il y en avait trop, oui.

M. Pascal BONNET : A ce moment-là, il faudrait que ce soit un raisonnement politique. Suite à des transferts de compétences, certaines compétences ne justifient plus de fonction d'Adjoint -peut-être plus qu'un- et certainement pas dans cette compétence-là qui reste purement municipale.

Donc on n'est pas dans un choix politique, vous êtes dans un conflit individuel, vous l'évoquez vous-même, donc on n'a pas forcément à entrer dans le conflit, on n'a pas tous éléments du conflit.

Je voudrais dire simplement qu'on n'est pas dupe aussi que ce conflit individuel s'inscrit dans un contexte de crise de la Majorité qui a été net au dernier Conseil Municipal -je n'étais pas là mais j'ai vu la rediffusion- et qui s'exprime quotidiennement en fonction des choix nationaux des uns et des autres. Personne n'est dupe.

Je voudrais quand même réagir à ce que j'ai pu lire parce que j'ai lu -et ça a été évoqué tout à l'heure- que des élus de tous bords s'étaient plaints de M. LEUBA. Puisqu'avec Christine WERTHE nous sommes dans la commission dont il est le principal Adjoint et qu'il préside, je voudrais dire que pour notre part, nous n'avons pas eu à nous en plaindre, que dans nos engagements militants forts, les uns et les autres, nous avons pu nous entendre sur certains dossiers...

M. LE MAIRE : C'est bien.

M. Pascal BONNET : ... et échanger comme j'ai pu, de longue date malgré des désaccords politiques, avoir de bonnes relations avec le Maire.

Je ne peux pas accepter qu'éventuellement l'Opposition soit associée à ces critiques. Je redis et Christine WERTHE, je pense, est en accord avec moi là-dessus, nous avons travaillé en bonne intelligence dans cette commission, nous avons pu être entendus. Nous avons eu des désaccords, ils ont été exprimés et il n'y a pas de notre part d'hostilité envers le mode de fonctionnement de cette commission.

Donc pour ma part je suis très hostile à cette décision qui vous appartient mais que vous n'êtes pas obligé de faire partager à votre opposition.

M. Ludovic FAGAUT : Mon intervention sera très simple. Besançon est fort de son tissu associatif, fort de ses quartiers et fort de la vie qui peut s'y passer, et on le verra tout à l'heure dans le rapport sur l'Analyse des Besoins Sociaux, sur l'ensemble des quartiers bisontins. Je me pose et on se pose la question de quel signal envoie-t-on aux habitants de Besançon en supprimant un poste d'Adjoint à la vie associative et à la politique des quartiers ? C'est un petit peu inquiétant par rapport à cela parce que je pense que notre Ville, notre tissu associatif et nos quartiers méritent en tout cas d'avoir en ce sens un Adjoint représentatif de cette politique-là au sein du Conseil Municipal et je m'associe pleinement aux propos qui ont été tenus par Pascal BONNET dans la révision globale de ces postes d'Adjoints au sein de la Ville de Besançon. En tout cas, je ne pense pas que ce soit une belle image que l'on envoie au tissu associatif bisontin en supprimant un poste d'Adjoint sur la vie associative et la politique des quartiers.

M. LE MAIRE : Monsieur FAGAUT, il ne vous a pas échappé que j'ai dit qu'effectivement un ou des responsables seraient nommés très rapidement pour continuer à servir la vie associative comme il se doit et je ne peux que partager votre avis sur l'importance de la vie associative. Je le répète, j'ai été Adjoint 12 ans, chargé de ce secteur dont je connais particulièrement bien l'importance. Et c'est en connaissant d'ailleurs cette importance que j'avais donné cette délégation à Jean-Sébastien LEUBA, ce qui était quand même, donnez m'en acte, un sacré signe de confiance.

M. Philippe MOUGIN : Un petit peu à l'instar des autres membres de l'Opposition, en qualité de conseillers municipaux M. ACARD et moi-même, nous n'avons jamais eu de problème avec M. LEUBA, même si nous ne partageons pas les mêmes idées politiques. Je pourrais dire : «la Majorité c'est un peu son problème et on s'en lave les mains» mais je trouve que c'est encore un exemple-type aujourd'hui de constater que le Maire n'accepte pas la contradiction. J'en veux pour preuve que vous venez d'annuler depuis la dernière fois les débats préliminaires. J'ai la sensation que ça ressemble un petit peu à une image nationale, que vous suivez votre mentor parisien.

De ce fait, évidemment, nous ne prendrons pas part au vote mais je dois vous avouer qu'il me titillait de voter contre cette décision qui ne me semble pas démocratique, parce qu'il me semble qu'on nous prend pour des jurés, mais des jurés qui n'ont aucun élément pour juger quelqu'un. Donc dans ce cas-là, on ne peut pas juger et on ne peut pas prendre de décision.

Donc nous nous abstiendrons, nous ne prendrons pas la parole et nous ne voterons pas cette décision. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur MOUGIN je veux redire, parce qu'il ne faut pas non plus qu'il y ait de malentendu, j'ai dit qu'il n'y aurait plus de débats préliminaires parce qu'il y avait une dérive et la dernière fois ils ont presque duré deux heures et je dis simplement qu'aujourd'hui il faut consacrer ce temps-là à des discussions sur les problèmes municipaux, sur les problèmes bisontins pour lesquels nous sommes élus, vous êtes élus, vous comme moi. Est-ce que je vous ai déjà une seule fois refusé la parole quand vous la demandiez sur des sujets municipaux ? Jamais, jamais je n'ai censuré une de vos tribunes parce que je pense que la démocratie passe par l'acceptation des différences avec les autres. Donc je continuerai comme ça à accepter cela. Simplement, comprenez que vous n'êtes pas ici un juré, c'est moi qui ai jugé, c'est moi qui ai retiré la délégation. Je ne vous demande pas cela. Je vous demande simplement...

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Non, non, ce n'est pas ça du tout, vous avez très bien compris ce que j'ai voulu dire.

M. Laurent CROIZIER : Je souhaiterais m'adresser à vous, Monsieur le Maire, mais aussi à Mesdames et Messieurs les élus de la Majorité. Vous conviendrez tous que retirer la délégation à un Adjoint est loin d'être un acte anodin et je crains que cet épisode ne soit malheureusement suivi par d'autres à l'approche...

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas de raison.

M. Laurent CROIZIER : ... des prochaines élections municipales. Certains parmi vous n'assumeront pas d'être associés les uns aux autres et poseront des actes politiques, nous le savons tous.

Je ne partage pas vos choix, ce n'est pas pour autant que je souhaite votre échec parce que votre échec, ce serait l'échec de notre Ville. Et par contre, il n'est pas concevable que nous assistions tous les mois à des règlements de comptes. C'est la pire image que vous pourriez donner à la fois à l'action publique mais à Besançon et aux Bisontins. En 2014, ils vous ont désigné pour administrer la Ville, il vous appartient donc soit d'assurer la mission jusqu'en 2020 avec responsabilité, soit d'en tirer les conséquences, mais maintenant.

Sur la question qui est posée ici, nous n'avons pas d'éléments concrets pour nous prononcer et nous pensons qu'elle concerne avant tout la Majorité et votre fonctionnement interne. C'est pour cette raison que le groupe MoDem ne participera pas au vote.

M. LE MAIRE : J'assumerai la responsabilité. Je ne souhaite pas non plus, Monsieur CROIZIER, qu'il y ait en permanence des conflits ici, je le redis. C'est pour cette raison que même si cela peut déplaire à M. MOUGIN, je ne souhaite pas qu'il y ait des débats liminaires. Sur chaque sujet vous aurez la possibilité d'intervenir autant que vous le souhaitez puisque vous savez que dans certains conseils municipaux la durée d'expression de chaque individu est limitée et ce n'est pas le cas ici. Certains d'ailleurs en profitent largement. Je n'ai jamais limité la durée du temps d'intervention de chacune et chacun d'entre vous.

Comprenez simplement que moi, et je m'adresse aux Bisontins par le biais du *Net*, je veux simplement que nous continuions à gérer le programme que nous avons mis en place en 2014 pour lequel, avec mes amis, je me suis engagé en 2014.

Quant à la suite des affaires, nous aurons bien le temps d'en reparler et je pense que chacun aura bien des problèmes à régler dans son camp, je réglerai les miens avec mes amis, vous réglerez les vôtres avec vos amis. J'ai bien noté votre non-participation au vote.

Monsieur MOUGIN pour une deuxième intervention.

M. Philippe MOUGIN : Merci Monsieur le Maire, vous m'avez coupé l'herbe sous le pied.

M. LE MAIRE : Ah bon ! Pardon alors.

M. Philippe MOUGIN : Oui, tout à fait puisque vous parliez d'un temps limité de parole, vous avez vous-même demandé à limiter ce temps à 4 minutes il me semble bien justement...

M. LE MAIRE : C'est long 4 minutes.

M. Philippe MOUGIN : ...suite à une intervention plutôt longue que j'avais faite, j'en conviens et vous avez totalement raison. Et il suffit justement aux propos liminaires de limiter ce temps de parole à 4 minutes et vous verrez qu'on ne dépassera jamais les 2 heures ou beaucoup moins que ça.

M. LE MAIRE : Écoutez, si j'étais sûr que ça fonctionne, je vous dirais bien oui mais je ne suis pas sûr que cela fonctionne.

M. Thibaut BIZE : Je vais essayer de faire court. Dans notre groupe, on est quand même très attaché à l'expression des élus, y compris ceux de la Majorité, et c'est ce qui a conditionné d'ailleurs en grande partie notre participation à cette Majorité, et de voir aujourd'hui un Adjoint qui porte une voix un peu différente dans ce Conseil Municipal être destitué nous pose un vrai problème.

Ça nous pose un problème d'autant plus que ce cas nous a été amené en prétextant -justifiées ou non- des relations conflictuelles entre l'élu et les services, puis on nous a expliqué que, tout compte fait, c'était plus une perte de confiance du Maire envers l'Adjoint qu'autre chose. Donc face au bien peu d'éléments et à l'inconstance des éléments qui nous ont été donnés, il nous semble compliqué aujourd'hui de voter la destitution de Jean-Sébastien LEUBA. En plus, on estime que c'est peut-être aussi ouvrir la boîte de Pandore, aujourd'hui c'est Jean-Sébastien qui n'a pas la confiance, demain qui n'aura pas la confiance ?

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour le maintien de Jean-Sébastien LEUBA dans ses fonctions d'Adjoint.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas surpris de cela. Je ne ferai pas de cela un acte politique, ce n'est pas une voix différente parce que je vous l'ai déjà expliqué en long, en large, en travers, en longueur et profondeur, c'est un manque de confiance. Il faut que vous le compreniez. Il est inutile de ramener ça à des problèmes de ressources humaines. Ça peut être effectivement la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Je connais suffisamment Carine MICHEL pour être sûr de ce qu'elle peut dire mais ce n'est pas ça le sujet, c'est un manque de confiance qui a été rapporté ensuite par un certain nombre de personnes mais je ne rentrerai pas là-dedans, je vous l'ai dit. Vous voulez justifier votre décision comme ça, c'est tout à fait votre choix. Je ne vais pas m'engager dans cette voie-là, elle me paraît très délicate.

Mme Anne VIGNOT : Monsieur le Maire, ce qui importe à EELV et Société civile, c'est bien la considération de nos engagements auprès de nos électeurs, de nos agents et de nos collègues élus.

Vous demandez ce jour à chacun des conseillers municipaux d'adopter une position sur une décision que vous prenez en tant que chef de l'exécutif de supprimer les fonctions de M. LEUBA, un poste d'Adjoint.

Or, en 2014 le Conseil Municipal s'est constitué autour d'une majorité composée d'un groupe PS, PC, Europe Écologie - Les Verts et Société civile, ce qui correspondait à la liste présentée lors de l'élection de 2014. Les postes d'Adjoints et de Conseillers Municipaux ont été adoptés avec une attribution de délégation qui correspondait au foisonnement d'une ville aux forces vives importantes et à la reconnaissance des groupes politiques de la Majorité.

En 2017, un groupe LREM s'est immiscé au sein de la Majorité avec des membres issus de différents groupes de la Majorité initiale, dont vous-même. Ce jour, le poste que vous soumettez à l'approbation ou non du Conseil Municipal avait été adopté en 2014 avec la délégation d'un élu du parti Socialiste. Vous nous dites être en rupture de confiance avec cet Adjoint, rupture de confiance qui s'était déjà exercée dans le mandat précédent concernant une délégation de Conseiller Municipal. Nous vivons donc la répétition d'un problème relationnel.

Aujourd'hui la question qui nous est posée est celle d'une reconfiguration de notre équipe municipale et qui impacte une délégation fondamentale, celle de la vie associative, de la vie des quartiers et de la jeunesse, celle-ci même qui assure des liens vitaux avec cette société civile si active à Besançon.

Nous n'avons à ce jour aucune visibilité sur l'organisation future pour assurer une mission aussi essentielle. En outre, nous ne pouvons omettre qu'elle constitue l'étape supplémentaire d'une transformation de l'instance décisionnelle de la Ville telle qu'elle avait été proposée à nos citoyens.

Si je dois prendre une image, en 2014 le groupe Europe Écologie - Les Verts et Société civile a rejoint un équipage, partagé un cap et embarqué le navire pour une Ville active, sociale et écologique. Nous ne jetterons pas un membre de l'équipage par-dessus bord et ne changerons pas de cap. Aussi nous voterons pour le maintien du poste d'Adjoint.

M. LE MAIRE : Alors je vais redire encore une nouvelle fois mais j'ai l'impression que je ne dois pas être entendu, que cela ne remet absolument pas en cause notre programme municipal et que je le ferai appliquer, nous l'appliquerons ensemble strictement jusqu'à la fin de ce mandat.

Je dois dire qu'il ne s'agit pas de recomposer l'équipe municipale ; l'équipe municipale a été composée d'un certain nombre de personnes des différents groupes que tu évoques Anne, et pour la Ville, le cap restera une Ville active, sociale et écologique, cela ne change rien. Nous allons continuer, nous avons même je crois samedi prochain encore les premières Assises Nationales des Pollinisateurs ici à Besançon, donc, me semble-t-il, nous sommes effectivement dans cette direction. Et moi je continue à avoir confiance effectivement dans l'ensemble des membres de mon équipe qui me représentent très largement et tu n'es pas la dernière à ne pas me représenter, puisque je t'ai même donné ma délégation pour me représenter à France Urbaine, ce qui est une preuve supplémentaire de confiance. Donc il ne faut pas laisser croire n'importe quoi, il n'y a pas de problème qui se pose, il faut simplement que vous compreniez que dans l'équipe municipale -la mairie ce n'est pas une entreprise- et dans une entreprise, quand les dirigeants de l'entreprise ont une difficulté avec un cadre, on trouve des solutions. Même dans un gouvernement, quand il y a des difficultés il y a des remaniements ministériels. Là, on ne va pas faire de remaniement ministériel. Je pense que tout ça veut être monté un peu en épingle par un certain nombre de personnes, ce n'est pas pour autant que je ne vais pas continuer à travailler avec toi ni avec Thibaut BIZE, on le fait déjà depuis plusieurs années, on va continuer à le faire jusqu'en mars 2020.

M. Michel LOYAT : En l'absence d'Abdel GHEZALI et en accord avec lui, je souhaite indiquer brièvement la position de la quasi-totalité des membres du groupe Socialiste et société civile. C'est aujourd'hui un moment pénible, la décision à prendre concerne un collègue et de plus un collègue de notre groupe. Le Maire a présenté le sens du retrait de délégation qu'il a décidé. La délibération qui est proposée ce soir est la conséquence directe du retrait de délégation d'Adjoint, donc décidé par le Maire.

La quasi-totalité des membres du Groupe Socialiste et Société Civile a pris la décision de voter contre le maintien à la première question, qui nous est soumise, et pour la suppression à la seconde question. Ce vote prend en compte les conséquences du retrait de délégation et les dysfonctionnements relevés depuis longtemps.

Dans le contexte particulier de la Majorité municipale actuelle, des interprétations politiques à notre vote ne correspondant pas à notre démarche seront sans doute faites. Le Maire n'est plus dans notre groupe et si nous maintenons notre engagement pour réaliser le programme municipal, notre groupe, avec d'autres groupes, ont exprimé ici-même leur opposition, critiques aux orientations gouvernementales que soutient le groupe République en Marche. Mais le vote de ce soir ne porte pas sur une orientation politique mais est motivé par les raisons indiquées précédemment.

M. Frédéric ALLEMANN : Au Conseil Municipal précédent, j'avais été choqué par la violence de vos propos à l'égard de mon ami Jean-Sébastien LEUBA mais je ne prends pas la parole au titre de cette amitié avec Jean-Sébastien. Comme Jean-Sébastien, j'ai été formé il y a longtemps au sport individuel, avec notamment le respect des règles, le respect de l'arbitre et le respect des autres concurrents qui peuvent être des adversaires mais aussi des partenaires dans certains cas. Je faisais du kayak, donc j'ai appris à maîtriser des eaux tumultueuses, à naviguer quelquefois en eau trouble, dans des courants contraires et même quelquefois des retournements de situation, mais mes collègues FAGAUT et ALAUZET savent qu'en kayak, ça s'appelle un esquimautage, donc ce n'est pas difficile.

M. LE MAIRE : Tu as fait du kayak toi, Éric ? Ah non, tu n'as pas fait de kayak et tu ne nages pas en eau trouble, donc ça va.

M. Frédéric ALLEMANN : Cette fois je suis associé, dans un sport collectif, dans ces arènes municipales, je suis un peu surpris parce que ce n'est pas une corrida parce qu'il n'y a pas mort d'homme, mais quand même... En tout cas, en pleine Coupe du Monde de foot, dans ce sport collectif auquel je ne suis pas habitué et où je n'ai jamais été très bon, il est vrai, je ne sais pas Monsieur le Maire si vous prenez le rôle d'arbitre, d'habitude ce sont les arbitres qui donnent des cartons rouges ou si vous êtes l'entraîneur de cette équipe mais je peux vous assurer en tout cas que dans le vestiaire l'ambiance n'est pas bonne. Et, autre certitude, que je partagerais sûrement avec Abdel GHEZALI, ce n'est pas du sport de haut niveau cette fois, non plus. Merci.

M. Philippe GONON : J'ai fréquenté plus longtemps le monde de l'entreprise que le monde politique et j'ai gardé un certain nombre de réflexes et notamment un de ceux qui est partagé, je crois, par le plus grand nombre de chefs d'entreprise, c'est-à-dire que la confiance est une règle essentielle, notamment dans l'équipe de direction.

À partir du moment où l'un des dirigeants, qu'il soit directeur financier, directeur commercial ou autre, manifeste un certain nombre de positions différentes de celle qui est prise soit par le chef d'entreprise soit par le collectif exécutif, il me semble normal de se séparer de cet homme et, dans cette perspective, notre groupe se prononcera contre le maintien de M. LEUBA dans sa fonction d'Adjoint.

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY : Comme vous l'avez dit, l'attribution d'une délégation ou d'un poste d'Adjoint ou son retrait, c'est la prérogative du Maire. Vous l'avez décidé sur le motif de la rupture de confiance. Néanmoins le Tribunal Administratif de Poitiers, en 2016, a rappelé que pour user de cette prérogative, il ne suffisait pas d'invoquer la rupture de confiance mais il fallait prouver que l'Adjoint nuirait effectivement à la bonne marche de l'administration communale.

En tant qu'Adjointe à la démocratie participative, je constate avec inquiétude, non pas votre décision finale mais la démarche qui a été entamée, qui a motivé votre décision finale, n'a pas respecté, selon moi, les règles de la démocratie, dans le sens où, lorsque l'Adjoint a demandé des preuves tangibles de ce qu'on lui reprochait, aucun élément précis et détaillé ne lui a été donné, de même qu'à nous d'ailleurs.

De même, sur les faits qui lui sont reprochés, on a entendu les éléments à charge, on les a pris en compte, on n'a pas entendu les siens, on n'a pas reçu M. LEUBA pour qu'il puisse exprimer sa version des faits. Seuls donc les éléments à charge ont été retenus.

En tant qu'Adjointe à la démocratie participative, je ne peux pas cautionner cette démarche où toutes les parties n'ont pas été entendues et consultées. Je vais peut-être y aller un peu avec emphase, mais ce soir je me sens de l'esprit churchillien, c'est-à-dire que je ne choisirai pas le vote du déshonneur pour éviter un conflit, d'autant plus que ce conflit, pour moi, il existe déjà depuis un certain temps, notamment depuis les élections présidentielles. Ce soir, donc je ne validerai ni la démarche ni la perte d'un poste d'Adjoint socialiste.

M. LE MAIRE : Ça, on l'avait bien compris. J'ai reçu M. LEUBA à plusieurs reprises et Jean-Sébastien LEUBA s'est même exprimé devant le groupe majoritaire lundi dernier, me semble-t-il, donc on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas eu de phase d'écoute par rapport à cela.

Quant au Tribunal Administratif, j'ai vérifié la jurisprudence, de ce côté-là je crois que les choses sont totalement calées.

M. Ludovic FAGAUT : Merci à nouveau de me redonner la parole. Je pense que ce que l'on est en vivre là c'est quand même un déni de démocratie déjà pour plusieurs choses.

Premièrement, vous refusez d'ouvrir le Conseil Municipal avec des propos liminaires. Je l'ai rarement vu. Ça se fait très rarement dans les collectivités et je pense que vous devriez prendre un petit peu exemple aussi sur des collectivités qui sont proches de vous, celle du Département, où on n'est pas toujours en phase avec la minorité et j'en veux pour preuve certains qui siègent ici, mais ça nous permet quand même d'échanger et d'avoir des propos liminaires en début de Conseil Départemental. Ça permet bien sûr à la minorité de pouvoir s'exprimer, premièrement.

Deuxièmement, moi je m'inscris en faux dans ce que vous dites, quand vous dites que vous allez tenir le programme et que ça ne remet pas du tout en cause le programme que vous menez depuis 2014. Je crois qu'il ne faut pas être dans le déni non plus. On est dans un climat délétère, procédurier, votre Majorité est plus qu'éclaboussée, elle est fissurée, elle n'a plus de cohérence et je pense qu'aujourd'hui les Bisontins méritent bien mieux que cela et, Monsieur le Maire, non, tout ne va pas bien, la preuve en est avec ces différentes prises de paroles qui viennent de se faire à l'instant au sein de ce Conseil Municipal sur ce rapport 6.

M. LE MAIRE : Monsieur GROSPERRIN, vous n'êtes pas intervenu deux fois, déjà, non ? Alors allez-y.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur FOUSSERET. Moi je pense que vous auriez pu nous dispenser de ce moment qui est difficile certainement pour Jean-Sébastien LEUBA mais qui est également difficile pour...

M. LE MAIRE : Pour moi aussi ; pour moi aussi.

M. Jacques GROSPERRIN : S'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Pour moi aussi.

M. Jacques GROSPERRIN : ... je pense que vous auriez pu nous en dispenser parce que je pense que c'est difficile pour les uns et les autres qui sont ici présents.

Moi, j'ai dit tout à l'heure que ça me donnait l'impression d'un procès mais en tout cas je me refuse d'être un juge aujourd'hui et de faire partie de cela.

Vous avez dit que c'est un acte politique fort. Moi j'aurais aimé entendre, peut-être, l'Adjointe aux RH s'exprimer vis-à-vis de cela. Je pense que vous avez parlé d'elle tout à l'heure, ça serait intéressant.

Et puis enfin, si c'est pour spécifier ou signifier à chacun des élus de votre Majorité qui sont à ce jour Adjoints, dès qu'il y a un avis qui est contraire, je pense que l'exemple sera retenu, parce que je doute fort maintenant, lors des Conseils Municipaux, qu'on puisse avoir une expression forte des uns et des autres.

J'aimerais vous rappeler enfin, pour terminer, vous qui aimez beaucoup le Président de la République, que Nicolas HULOT s'est montré en contradiction souvent et parfois avec lui ; Bruno LE MAIRE s'est montré en contradiction parfois et souvent avec lui ; les députés se sont montrés aussi en contradiction vis-à-vis du groupe dont ils font partie et pourtant ils s'expriment. Donc je pense qu'à un moment donné, vous qui êtes pour une nouvelle manière de faire de la politique, je pense que là vous êtes revenu sur vos anciens schémas, sur une manière de faire de la politique qui aurait pu...

(Inaudible)

M. Jacques GROSPERRIN : ... Pardon ? Oui, de la vie politique, en tout cas une certaine vieille politique qui ne correspond pas tout à fait à ce que vous prônez mais je n'en suis pas surpris.

M. LE MAIRE : Écoutez, que cette affaire vous satisfasse, au fond, bien sûr, mais si ! Mais si ! C'est du bonheur pour vous, écoutez ! Mais je me mets à votre place.

Attendez, Monsieur GROSPERRIN, vous ne voulez jamais que je vous interrompe, vous avez raison, alors laissez-moi parler, d'accord.

Vous vous en réjouissez. Je ne vous ai pas entendu dire qu'il y avait un déni à la démocratie quand Mme le Maire de Montbéliard a retiré des délégations d'Adjoints, oui, à Montbéliard. Je ne vous ai rien entendu dire. Quand ça s'est fait à Dijon, quand ça s'est fait à Reims, quand ça s'est fait chez M. BAROIN. Que cela vous réjouisse ce soir, peut-être. Moi, en ce qui me concerne, je redis que je vous mets au défi -parce que je comprends bien la manip- «la Majorité est éclaboussée», «Vous n'avez pas fait vos projets». Eh bien, quels sont effectivement, dans cette municipalité, les projets que nous avons promis qui ne sont pas réalisés ? Aucun. Nous sommes mêmes en avance sur un certain nombre de projets.

Donc on verra le résultat lorsque nous arriverons au moment du bilan, on regardera, effectivement, quels sont les projets que nous avons au niveau de l'équipe, promis au niveau municipal que nous n'avons pas tenus. Il y en aura peut-être un ou deux que nous n'aurons pas pu faire pour des raisons que nous pourrions expliquer, et beaucoup d'autres qui ont été faits et qui n'étaient pas prévus à l'origine. Donc, écoutez, par rapport à ça, je crois qu'il ne faut pas exagérer là-dessus. Il n'y a pas de projets qui seront en retard, non.

Et ce moment-là n'est pas un moment particulièrement heureux pour moi. Si j'avais pu l'éviter, je l'aurais fait. Mais il y a un moment où il faut savoir prendre ses responsabilités. Quand il n'y a plus la confiance avec moi et aussi, disons-le, avec d'autres mais je ne rentre pas là-dedans, il y a un problème, il faut savoir trancher. Et le Maire d'une ville doit savoir trancher. Jean-Sébastien restera, il aura sa place ici. J'aurai des rapports normaux avec lui, il n'y aura pas de chasse aux sorcières, vous le savez très bien.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, vous dites à Jacques GROSPERRIN qu'on serait satisfait de voir la situation.

M. LE MAIRE : Ça ne vous désole pas...

M. Pascal BONNET : Comme on entend toujours qu'on n'est pas désolé de voir la Ville en difficultés, parfois. Quand la ville, d'une manière ou d'une autre...

M. LE MAIRE : Mais la Ville n'est pas en difficulté !

M. Pascal BONNET : Quand la Ville, d'une manière ou d'une autre, est en difficulté, on n'en est pas heureux. Il faudrait une bonne fois pour toutes arrêter de dire des choses qui sont totalement fausses.

Là votre Majorité est en difficulté, ce n'est pas nouveau, elle est en déliquescence, ça se précise. On constate. On n'a pas à être heureux ou pas. La situation ce soir est suffisamment désagréable pour tout le monde pour qu'on ne soit pas là dans ce registre.

J'ai de moins en moins l'impression d'être au Conseil Municipal, ça fait longtemps que j'y siége. J'ai siégé parfois dans des conseils de discipline, j'ai plutôt l'impression là d'être en conseil de discipline et ce n'est pas mon souhait.

Alors, quand vous dites qu'à Montbéliard, à Dijon, à Reims, je ne sais plus où...

M. LE MAIRE : Mais ils ont bien fait.

M. Pascal BONNET : Peut-être, mais là on est à Besançon, c'est à vous, c'est à nous que vous demandez de voter sur Besançon. Vous ne demandez pas de voter sur ce qui se passe à Montbéliard ou Reims.

M. LE MAIRE : Mais je ne vous ai pas demandé ça. Je vous dis simplement : ayez un jugement identique.

M. Pascal BONNET : Ne déplaçons pas le débat. Je ne sais pas ce qui a motivé le choix des maires en question. Là, on est à Besançon sur un sujet très précis.

D'autre part je voudrais savoir si vous allez pousser le souci démocratique jusqu'au bulletin secret.

M. LE MAIRE : Le bulletin secret c'est très simple, si un tiers des personnes le demande, il y aura vote à bulletin secret. S'il n'y a pas un tiers qui le demande, il n'y en a pas. C'est aussi simple que ça. J'ai là aussi vérifié.

Mais moi je pense, vous savez, que dans la vie il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt ni derrière un bulletin secret. Je crois que la démocratie aussi c'est de dire ce qu'on fait. S'il y a un tiers des personnes ici qui le souhaite, ce vote est de droit.

Moi, personnellement, je n'ai rien à dire là-dessus, c'est à vous de décider. Si vous voulez le proposer -vous dites non Monsieur GROSPERRIN- vous le proposez mais il ne faut pas se cacher là-dedans. Moi, j'assume, je ne dis pas que mes collègues... je vous le répète, ce n'est pas une décision qui me rend fou de joie, certainement pas, mais je l'assume, c'est mon rôle d'assumer et de faire en sorte que cette Ville continue à être dirigée jusqu'en 2020. Ensuite, on verra bien qui la dirigera.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Vous faisiez un parallèle sur l'entreprise, Monsieur GONON, vous venez de dénommer votre nouveau groupe politique Le Centre. Je trouve que vous avez une vision vraiment ultralibérale de l'entreprise, à savoir que quand on n'a plus confiance en quelqu'un, sans avoir un blâme écrit, sans avoir un recommandé, sans avoir au moins un écrit sur ce qu'on peut vous reprocher de manière factuelle, on se débarrasse de quelqu'un.

Moi, personnellement, je n'ai pas cette vision ultralibérale de l'entreprise. Je suis heureux qu'il y ait des hommes de Droite et de Gauche qui l'ai réglementée, et de la même manière je n'ai pas une vision ultralibérale de la politique et il me semble nécessaire, quand on se sépare de quelqu'un, de dire factuellement et de lui écrire au moins a minima pourquoi, les raisons, pour que, en effet, ensuite, il puisse y avoir débat ou pas. C'est juste mon point de vue.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret. Je n'en vois pas, donc je vais mettre au vote.

Il y a deux votes : Le premier : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le maintien ou non de M. Jean-Sébastien LEUBA dans ses fonctions d'Adjoint.

Moi, je vais me prononcer sur le non-maintien c'est-à-dire que je vote contre -est invité à se prononcer sur le maintien ou non- je vais vous demander quels sont ceux qui... sur le maintien ou non.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE : Non. Non, non, attendez, s'il vous plaît, je ne sais pas pourquoi vous souriez parce que ce n'est... D'abord, ce moment n'est un moment drôle pour personne !

D'autre part, la formule c'est la formule juridique, vous savez, nous avons regardé tout cela de très, très près. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le maintien ou non.

Je demande donc quels sont ceux qui sont contre le maintien -ce que je vais voter moi- quels sont ceux qui sont contre le maintien dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de M. Jean-Sébastien LEUBA ?

Que ceux qui sont comme moi, contre, lèvent la main afin de les compter. Levez bien les mains, je vais les compter : 29.

On va recommencer, vous avez raison. Comptez parce qu'il me semble que j'en ai oublié. Quand vous avez des procurations, levez deux mains. Quand il y a deux mains, comptez ensemble. Je ne souhaite pas après qu'on me dise que je me suis trompé.

Ceux qui sont comme moi, contre le maintien, qu'ils relèvent la main. Ceux qui ont des procurations lèvent deux mains. Je crois que ça doit faire 29, c'est ce que j'avais compté.

Ensuite quels sont ceux qui sont pour le maintien de M. LEUBA, qu'ils lèvent la main :
13.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui ne prennent pas part au vote ? Le reste : 13. C'est ça ? Relevez la main que je recompte. Vous avez compté, ça fait 12.

Maintenant on va passer au deuxième vote.

Si l'assemblée se prononce contre le maintien, le Conseil Municipal est invité à supprimer le poste d'Adjoint correspondant. Est-ce qu'on considère que c'est le même vote ou est-ce qu'on revote ? On va revoter quand même.

Quels sont ceux qui se prononcent pour la suppression du poste d'Adjoint ? Qu'ils lèvent la main, levez deux mains ceux qui ont procuration, je veux vérifier, pas qu'après on me dise que je ne n'ai pas fait voter. Vous savez, avec l'âge on devient prudent, très prudent. Ça doit faire pareil : 29.

M. Jacques GROSPERRIN : C'est bien compliqué.

M. LE MAIRE : Oui, c'est bien compliqué.

Quels sont ceux qui sont pour le maintien ? Qu'ils lèvent la main, vous devez être 13. Les autres ne prennent pas part au vote, j'imagine que ce sont les mêmes. Donc l'assemblée s'est prononcée».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 7

Comptes de gestion 2017 de M. le Chef du Service Comptable de la Trésorerie du Grand Besançon

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Il est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 8

Compte Administratif 2017 - Rapport de présentation

«**M. LE MAIRE** : On va aborder ce soir le compte administratif. Je ne vais pas vous redire comme chaque année que c'est un moment important. Ce qui est surtout important, effectivement, c'est de faire en sorte que les explications soient données.

Le contexte : un nouveau paysage territorial, ça, on le sait, ce n'est pas d'aujourd'hui, et le contexte c'est la baisse des dotations de l'État et la ponction pour le redressement des finances publiques.

Je répète quand même, cependant, que pour la Ville de Besançon, cette année, il y a peu de baisses des dotations de l'État, au contraire, nous avons, je crois, en matière de DGF, touché 750 000 € de plus. Il n'y a pas une baisse, il y a une augmentation de la DGF de 750 000 € me semble-t-il, liée en autres au fait qu'il y a des allocations de solidarité, la DSU, tout ça, qui est pris en compte dans le cadre de la Ville.

Donc c'est le contexte national. Le contexte local, en tout cas, ici, et d'ailleurs c'est la même chose à l'Agglomération, il n'y a pas eu de baisse de dotations de l'État cette année. Il y a eu une augmentation de 750 000 €.

Donc Besançon doit conforter son rôle de pôle métropolitain d'équilibre et de rayonnement.

Deuxièmement, le compte administratif est conforme à notre engagement, des taux communaux de fiscalité directe stables pour la 6^{ème} année consécutive et la 8^{ème} pour la Taxe d'Habitation, même si elle va être supprimée.

La confirmation aussi de nos priorités politiques : l'éducation, la jeunesse, la politique de la ville et la politique sociale, la sécurité et la tranquillité publique.

Le maintien d'un niveau d'investissement dynamique, une optimisation globale des dépenses de fonctionnement. C'est pour cela d'ailleurs que l'encadrement étant à 1,2, vous savez que nous avons obtenu 0,15 de plus parce qu'il a été pris en compte le fait que déjà ces dernières années nous avons fait des efforts très importants.

Les quatre priorités sont donc toujours réaffirmées. La qualité de la vie et de la proximité pour une ville durable. Quand on parlait d'une ville écologique, c'est vrai, c'est une ville durable. Nous avons, ce matin, par exemple, posé la première pierre du pôle tertiaire Viotte. C'est un bâtiment bioclimatique entre autres où il nous a d'ailleurs été dit ce matin qu'il ne comporterait pas de climatisation.

Autre axe, vous le savez, la qualité de vie, la proximité et en matière d'éducation -je dois avoir des chiffres marquants- en 2017 la Ville a consacré 35,7 M€ à la politique en faveur de la famille et nous allons continuer parce que c'est une nécessité et c'est une de nos priorités.

Si des questions se posent, l'Adjoint pourra répondre.

Le rayonnement et l'attractivité : dans le contexte que l'on connaît, c'est effectivement quelque chose qui est capital.

Dernier axe et non des moindres, l'attractivité et le rayonnement. Là aussi nous avons mis en place un certain nombre de choses. Nous allons continuer à le faire entre autres au niveau de l'Université pour que notre Université continue donc à rayonner comme il se doit.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement, je ne veux pas rentrer dans le détail. Si vous me posez des questions j'y reviendrai. Cela correspond parfaitement et c'est, en fait, une réponse à un certain nombre d'affirmations qui ont été faites tout à l'heure, parfaitement à ce que nous avons dit. Là est le cap que, avec votre accord bien sûr, nous maintiendrons jusqu'à la fin de ce mandat en mars 2020.

M. LE MAIRE : Michel c'est à toi. .

M. Michel LOYAT : Merci, Monsieur le Maire. Je me concentrerai sur les principaux chiffres du compte administratif, le rapport permettant à chacun de disposer des chiffres et des explications dans le détail.

Avant de passer au compte administratif proprement dit, je voudrais revenir sur la situation financière de la Ville au regard de notre stratégie pluriannuelle.

Vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire, conserver une situation financière saine est une orientation portée par l'ensemble de l'équipe municipale. L'objectif n'est pas de conserver un matelas, ni même une situation confortable mais simplement une situation sécurisée. Nous gérons de l'argent public dont près de la moitié provient des impôts locaux et cette solidarité par l'impôt permet de rendre des services publics, de construire, de rénover des équipements.

Mais la gestion de l'argent public nous confère aussi une responsabilité, celle de gérer dans le temps, de garantir cette action dans la durée, au-delà des temps politiques, sans risque ni d'à-coups, sans effondrement de l'investissement ou désengagement massif. C'est d'autant plus important que nos recettes dépendent de 20 % des dotations de l'État qui ont été fortement ponctionnées ces dernières années. Nous l'avons souligné assez souvent.

La stratégie financière de la Ville peut se résumer en une phrase : des efforts continus de maîtrise de fonctionnement pour tenir nos engagements de stabilité de la fiscalité et pour dégager un autofinancement suffisant pour maintenir un niveau d'investissement dynamique tout en maîtrisant l'endettement.

Les trois graphiques à l'écran résument bien, je crois, la situation. Vous avez en haut l'évolution de notre épargne brute. Cela correspond à ce que dégage la Ville pour rembourser sa dette et investir. On constate une stabilité globale de ce niveau d'épargne sur les dix dernières années, une diminution en 2014 et 2015 sous l'impact des baisses de dotations de l'État mais ce niveau se redresse en 2016 puis se consolide nettement, comme vous le voyez, en 2017. C'est le signe de la solidité financière de la Ville face au risque, mais aussi de sa réactivité sur le fonctionnement.

Ces efforts, nous avons fait le choix de les réaliser de manière toujours collective par une optimisation globale de nos interventions, par une maîtrise de l'ensemble des postes, à l'exception bien sûr -et nous l'avons régulièrement rappelé- des quatre priorités politiques qui ont été préservées ou développées.

Deuxième graphique : La capacité de désendettement. Elle est très maîtrisée et s'élève à 4 ans en 2017, ce qui est un niveau très faible puisque le niveau de risque est situé à 8 ans environ. Elle est en baisse depuis 2016 car nous nous désendettions. C'est un choix qui permet non seulement de garantir des marges pour l'avenir, mais parallèlement de limiter les charges en fonctionnement. Toutefois, être faiblement endetté n'aurait rien de judicieux si parallèlement nous avions un niveau d'investissement très bas. Or, cela n'est pas le cas, au contraire.

Le dernier graphique montre en euros par habitant que la Ville -en rouge- a investi plus que les villes de même taille -en gris-, même si ce niveau a baissé après l'effort exceptionnel des années 2012 et 2013 qui, on l'a assez répété, n'avait pas vocation à être régulier, il reste très dynamique depuis et augmente même en 2017 de 1,3 M€ sur le budget principal.

Le compte administratif 2017 confirme donc la tenue de nos indicateurs financiers mais aussi, plus important encore, le respect des engagements.

Passons cette fois, aux principaux chiffres du compte administratif en tant que tel.

En 2017, le budget général comptait un budget principal et huit budgets annexes. Le budget général s'établit à près de 205 M€, en baisse de plus de 6 M€ par rapport à 2016.

En investissement les dépenses ont été réalisées pour près de 57 M€ dont 80 % sur le budget principal. Les seules dépenses d'équipement ont représenté sur l'ensemble des budgets 40 M€ en 2017 et plus de 43 M€ avec travaux en régie.

Les recettes d'investissement s'établissent pour leur part à 32 M€ et sont en stabilité. Elles intègrent notamment un recours à l'emprunt en baisse de 1,5 M€.

En fonctionnement, les dépenses représentent 148 M€ au total, une baisse globale de 7 M€ dont un peu plus de 6 M€ relevant des changements de périmètre sur budget principal, le reste correspondant aux efforts de gestion réalisés.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à plus de 197 M€ pour le budget principal.

Concernant cette fois uniquement le budget principal, depuis 3 ans maintenant les comptes administratifs successifs avaient vu des baisses de recettes de fonctionnement. 2017 marque une rupture dans cette évolution. En effet, elles sont restées à hauteur de près de 172 M€, en hausse, à périmètre constant, de 2 %.

Cette évolution s'explique principalement par la stabilité des dotations de l'État. En effet, d'une part la ponction pour le redressement des finances publiques a été allégée de moitié pour le bloc communal et d'autre part elles ont été marquées par un effort national en faveur de la péréquation, ce qui a fortement bénéficié à la Ville. Les dotations ont représenté 34 M€ en 2017.

La fiscalité directe représente quant à elle près de 81 M€, en hausse de 1,3 %, du seul fait de l'évolution forfaitaire et physique des bases puisque nous avons maintenu une stabilité des taux, pas d'augmentation des taux.

La fiscalité indirecte qui représente 8 % de nos recettes de fonctionnement a été marquée par un fort dynamisme des droits de mutation. En 2017, la Ville a bénéficié d'un versement du FPIC, système de péréquation horizontale entre collectivités tout en y étant contributeur, pour un solde net de 1,5 M€. La Ville a perçu par ailleurs près de 10 M€ de subventions extérieures. Les produits d'exploitation correspondant aux services facturés ont

connu une faible évolution du fait d'un choix de modération tarifaire. Ils représentent 10 % de l'ensemble des recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à près de 134 M€ sont réalisées à plus de 94 %, en légère baisse à périmètre constant comme les années précédentes.

Les dépenses de personnel représentent au total près de 74 M€ et sont réalisées à plus de 97 %.

Les charges financières sont en diminution de 400 000 €. Les subventions versées représentent 18 M€ dont 9,7 M€ pour le CCAS et plus de 8 M€ pour l'ensemble de nos partenaires associatifs.

Les dépenses à évolution contrainte ont été réalisées à hauteur de 28 M€, en baisse de 2,9 %, toujours à périmètre constant, ce qui est extrêmement volontariste. C'est notamment visible pour le poste de l'énergie qui représente 5 M€, en baisse de 5 %.

Les crédits de services sont eux aussi en diminution mais très faiblement de 0,5 % à périmètre constant. Même si les efforts ont été allégés par rapport aux autres années à périmètre constant pour préserver la qualité du service rendu et les conditions de travail des services municipaux, ils restent pour autant bien présents.

En investissement, à présent, le graphique à l'écran montre l'évolution sur dix ans des dépenses, et de la structure du financement de l'investissement.

En 2017, la Ville aura investi sur son seul budget principal plus de 35,5 M€. Ces dépenses sont réalisées à hauteur de plus de 67 % avec par ailleurs, des reports en hausse.

Les seules dépenses d'équipement se montent à près de 33 M€. Elles sont en augmentation par rapport à 2016 ; 20 M€ concernent les grosses opérations du PPI tandis que les tranches annuelles représentent 12,7 M€, c'est une volonté affirmée de la Municipalité de maintenir, voire d'augmenter ces travaux qui sont essentiels pour le quotidien des habitants, 800 000 € ont été tout spécifiquement dédiés en 2017 à la proximité dans le cadre des enveloppes de proximité, notamment pour la rénovation des matériels des écoles, sécurisation et entretien des voiries.

À ce montant il convient d'ajouter près de 3 M€ correspondant aux travaux en régie réalisés par le personnel municipal, communal, et une augmentation de capital pour nos structures d'aménagement.

La Ville garde donc un niveau d'investissement dynamique. Cela s'est fait grâce à une épargne consolidée, des recettes d'investissement dynamiques et cela tout en réduisant l'endettement de 1,8 M€.

Le compte administratif 2017 confirme donc, tant en fonctionnement qu'en investissement, la tenue des engagements tant sur le plan financier que sur celui de la mise en œuvre de notre programme, comme cela a été indiqué précédemment, et comme cela est détaillé dans le rapport. Les deux sont indissociables. C'est notre responsabilité pour l'avenir de la Ville.

Voilà, chers collègues, j'en ai terminé avec cette présentation.

M. LE MAIRE : Merci Michel. La situation est saine, j'espère que vous vous en réjouissez tous.

Monsieur GROSPERRIN, Monsieur le Sénateur.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci, Monsieur FOUSSERET, Monsieur le Maire. Tout d'abord je tiens à remercier les services municipaux de la Ville pour la qualité, le professionnalisme des documents qui nous ont été transmis.

Le vote du compte administratif est un moment important, cela a été dit. Il permet d'étudier les comptes de la Ville et de faire un point sur les résultats comptables de l'exercice 2017 par rapport aux prévisions émises lors du budget primitif voté au début de l'année dernière.

Le vote du budget primitif et le vote du compte administratif sont des étapes différentes mais pour un élu d'Opposition que je suis et que nous sommes, le vote ne fait guère de suspense car nous nous abstiendrons.

Cependant, lors du vote du budget primitif, j'ai défendu des orientations différentes des vôtres pour l'avenir.

En ce qui concerne le compte administratif, sans rentrer dans les détails des chiffres qui ont été exposés, je tiens à faire plusieurs remarques. Ce rapport s'efforce de mettre en valeur toutes les politiques publiques menées par la Ville et montre qu'elle maintient un niveau d'investissement dynamique mais les chiffres montrent véritablement que les réalisations de la Ville en termes d'investissement sont bien en dessous des prévisions affichées.

Certes le budget primitif n'est qu'un document prévisionnel mais à travers le compte administratif 2017, on s'interroge. Ainsi, en 2014, il était prévu de réaliser 78 M€ d'investissement alors que seuls 59 M€ ont été réalisés, taux de réalisation : 75 %. En 2015, 68 M€ étaient prévus, 48 ont été réellement mis en œuvre, taux de réalisation : 71 %. En 2016, 68, 46 réalisés, taux de réalisation : 68 % et 2017, 68 et 46, c'est à peu près identique.

Ainsi on voit que le taux de réalisation des dépenses d'investissement ne fait que baisser et que les crédits non utilisés sont reportés d'une année sur l'autre sans être utilisés.

Concernant les recettes d'investissement, le taux de réalisation des recettes du budget principal n'est que de 73,05 % en 2017.

J'ai noté -et vous l'avez dit- que la situation était saine, qu'il y avait une péréquation qui était faite, qui nous interroge néanmoins peut-être sur le fait que la Ville s'appauvrit. C'est peut-être pour ça aussi qu'il y a cette péréquation. C'est peut-être pour ça aussi qu'on a Cœur de ville...

En tout cas, je tiens à vous dire, Monsieur le Maire, que vous pouvez remercier aussi le Président de l'Agglomération parce que j'ai aussi le sentiment qu'on s'appuie beaucoup sur l'Agglomération.

D'ailleurs, Besançon fait partie, je crois, des 10 ou 20 meilleures communes, au niveau du classement des collectivités au niveau de la contractualisation dans les 20 premières places, et l'Agglomération, comme par hasard, se trouve dans les 20 dernières. Y aurait-il une histoire de vases communicants, je ne sais pas ? Je serais peut-être tenté d'y croire, mais je ne sais pas.

En tout cas que nous apprend ce compte administratif ? Je serais tenté de vous répondre peut-être pas grand-chose si ce n'est une nouvelle fois que le budget primitif que vous nous aviez présenté n'avait de budget que le nom et qu'il s'agissait plus d'un document politique, parce que vous sous-évaluez les recettes pour ensuite critiquer mais moins critiquer cette année -je ne sais pas ce qu'il s'est passé cette année, il a dû y avoir un changement, la lumière est arrivée- sur le désengagement de l'État, mais surévaluer les dépenses pour a contrario montrer l'engagement volontariste de la Ville au service des Bisontins et inscrire un montant d'emprunt important pour prouver que la Ville investit pour l'avenir.

En tout cas, je me réjouis de la situation saine et financière de la Ville de Besançon même si j'ai quelques préoccupations sur l'appauvrissement de notre Ville. Je ne peux que vous féliciter aujourd'hui d'un budget...

M. LE MAIRE : Tout arrive !

M. Jacques GROSPELLIN : Oui, comme quoi tout arrive. Vous savez, c'est peut-être la visite de MACRON chez le Pape, mais j'ai l'impression qu'il y a des choses qui peuvent arriver. On n'est plus dans la laïcité mais enfin, -oui, nous sommes franc-comtois, nous ne sommes pas bretons- je voulais vous féliciter sur le budget qui me paraît très sincère avec les interrogations d'usage que vous comprendrez bien en tant qu'élu d'Opposition. Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Sénateur. Ne rentrez pas dans les choses provocantes. Vous me dites c'est la visite du Pape. Je vais vous dire, entre nous, mais sur le ton de l'humour, quand vous me parlez du manque de confiance, vous connaissez Virginie CALMELS ? C'est l'adjointe de Laurent WAUQUIEZ. Vous savez pourquoi Laurent WAUQUIEZ vient de la révoquer ? Pour manque de confiance. C'est amusant ! Je ne veux pas polémiquer. Non, c'est amical. Mais vous me dites... «Monsieur le Maire, la lumière...» -attendez, c'est moi qui ai la parole Monsieur GROSPELLIN, Monsieur le Sénateur, laissez-la moi-. Je ne vous l'avais pas dit auparavant, je ne veux pas rentrer là-dedans mais puisque vous me titillez, je vous réponds aimablement et plaisamment.

Simplement je voudrais continuer à dire que quand vous parlez du taux des emprunts vous oubliez simplement une chose -c'est ennuyeux que vous oubliez ça, vous qui revendiquez pour l'avenir des choses importantes- vous oubliez qu'il y a ce qu'on appelle les reports de crédits, les reports d'emprunts et qu'avec les reports on est à + 90 %. Les chiffres que vous donnez ne sont pas faux en tant que tels mais avec les reports de crédits, puisqu'il y a des décalages d'année en année, on est à presque 90 %, ce qui n'est pas rien.

Et puis vous dites «*la lumière est arrivée*». Je ne sais pas si la lumière est arrivée, je dis simplement qu'aujourd'hui, cette année, nous avons 750 000 € de plus que l'année dernière. C'est tout. Tant mieux, et j'ai bien noté que, effectivement, vous étiez plutôt satisfait.

Et il y a quand même une chose, Monsieur le Sénateur, que je vous redis, là aussi très amicalement, mais vraiment amicalement, puisque vous le faites très souvent à l'Agglomération et je vous ai déjà expliqué. Vous êtes, je pense, un garçon intelligent, vous avez dû comprendre, mais vous continuez à dire qu'effectivement la Ville fait payer par l'Agglomération un certain nombre de charges. Je vous ai expliqué, à de multiples reprises à l'Agglomération, qu'il y avait une CLECT, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, que cette CLECT se réunit avant chaque Conseil d'Agglomération et que chaque fois vos représentants y sont, vous y êtes même vous-même et que chaque fois vous avez toujours voté. Ça veut dire qu'il y a une parfaite transparence dans les charges transférées. Il n'y a donc pas d'exagération.

Eau et l'Assainissement, je peux vous dire simplement que notre budget, le budget de l'Assainissement va transférer ses excédents de l'ordre je crois de 5 ou 6 M€ à l'Agglomération. On a un excédent, on les transfère, les dépenses et les recettes.

Monsieur GROSPELLIN, écoutez, si vous voulez qu'on continue dans le sérieux et la bonne humeur, arrêtez de dire qu'on fait payer l'Agglomération, ce n'est pas vrai et vous le savez très bien.

En tout cas, je retiens quand même que vous m'avez félicité une fois en 4 ans, c'est un début !

M. Jacques GROSPERRIN : (inaudible)

M. LE MAIRE : C'est très bien.

M. Jacques GROSPERRIN : (inaudible)

M. LE MAIRE : Oui d'accord ! Oui mais d'accord.

M. Jacques GROSPERRIN : (inaudible)

M. LE MAIRE : Ah bon, déjà vous le comprenez !

M. Jacques GROSPERRIN : Mais oui...

M. LE MAIRE : On ne revient pas là-dessus Monsieur GROSPERRIN. Mais Mme CALMELS vous êtes d'accord que c'est vrai ?

M. Jacques GROSPERRIN : C'est le même problème.

M. LE MAIRE : C'est le même problème.

M. Jacques GROSPERRIN : On lave en famille, on ne vous a pas demandé votre avis.

M. LE MAIRE : Vous savez très bien... Attendez... mais ils sont vraiment incroyables. Vous, vous l'avez fait en famille. Vous avez viré Mme CALMELS, manque de confiance en famille. Vous savez très bien qu'ici on ne peut pas faire ça en famille pour une raison très simple, c'est le Code Général des Collectivités Territoriales qui impose ce vote. Voilà, c'est tout. Je referme la page.

La parole est à M. BONNET et à lui seul et ensuite à M. MOUGIN.

M. Pascal BONNET : Je suis un peu surpris que vous ayez comme référence Laurent WAUQUIEZ, tout arrive.

M. LE MAIRE : Oui... ce n'est pas vraiment ma référence. Vous avez bien compris ce que j'ai dit.

M. Pascal BONNET : J'ai bien compris, j'ai bien compris la situation de la Majorité, oui.

Donc je vais être rapide, sur le débat éternel Ville/Agglomération, on sait très bien comment ça fonctionne entre les deux collectivités.

Mais je donnerai un exemple très simple : la Ville de Besançon dispose d'un tram qui profite un petit peu à l'Agglomération mais qui est essentiellement sur la Ville de Besançon, qui a été financé essentiellement par l'Agglomération à travers le Versement Transport, plus quelques autres participations mais qui a un problème de fonctionnement et, qui aujourd'hui, pèse largement sur le budget et les perspectives de l'Agglomération, tram qui a été souhaité par la Ville de Besançon. Donc là, s'il n'y a pas un lien entre le fait que la Ville de Besançon sur le plan budgétaire, comptable, a moins de soucis que l'Agglomération et le fait que certains choix ont été faits pour la Ville de Besançon par l'Agglomération, vous m'expliquerez le contraire.

M. LE MAIRE : Alors je vais vous répondre une chose : moi, je suis choqué mais vraiment interloqué, quand vous dites que la Ville de Besançon a moins de soucis que l'Agglomération. Mais attendez, la Ville de Besançon et l'Agglo, la Ville de Besançon n'est pas dans l'Agglo ? Il n'y a pas de oui, non, mais... Vous me dites que la Ville de Besançon a moins de soucis que l'Agglo. Écoutez, je vous rappelle que la Ville de Besançon c'est 70 % de l'Agglomération du Grand Besançon, au cas où vous l'auriez oublié. Et on n'a pas fait le tram pour les Bisontins, on l'a fait pour l'ensemble de l'Agglomération, comme les transports en commun du Grand Besançon pour l'ensemble des habitants du Grand Besançon.

Si effectivement nous risquons d'être pénalisés au niveau de l'Agglomération, je veux dire deux choses, c'est que premièrement ces pénalités, comme elles ne sont pas cumulatives, coûteront moins cher à l'Agglomération que s'il y avait eu une baisse des dotations comme les autres années, c'est la réalité, et que deuxièmement, ces 2 M€ qui nous manquent, c'est parce que nous avons trop bien négocié en 2011, vous le savez, je l'ai expliqué quand on avait fait la délégation. Si, on avait trop bien négocié, ce qui fait qu'on a eu 2 M€ de moins et que nos dépenses sont 2 M€ en dessous et qu'aujourd'hui nous avons le vrai prix.

Mais je vais vous dire aussi une deuxième chose, c'est qu'avec un de vos amis que vous connaissez bien et que, moi, je connais bien et que j'apprécie d'ailleurs -il s'appelle Jean-Luc MOUDENC, c'est le maire de Toulouse- nous allons aller ensemble, vous le savez, dans le cadre du projet de loi de finances 2019 -le Sénateur en entendra certainement parler- pour négocier les clauses de revoyure, parce qu'il y a un certain nombre de choses qui, effectivement, ne sont pas correctes.

Je veux vous dire aussi, lorsque j'ai signé le contrat avec M. le Préfet du Doubs, avec mes services nous avons fait 10, 15, 20 je ne sais pas combien de remarques... une vingtaine, qui vont être utilisées effectivement pour engager la discussion parce que nous pensons que tout ne doit pas être arrêté, que tout ne doit pas être verrouillé. Je ne dis pas que nous obtiendrons satisfaction sur tout. Je peux dire simplement que par exemple, concernant le tram, je suis en contact avec le Cabinet de M. DARMANIN, le Ministre que vous connaissez peut-être même mieux que moi, ce Ministre-là pour lui dire effectivement que c'est injuste que nous soyons pénalisés.

Quand il y a des fonds européens qui transitent par nous, on est aussi pénalisé, on les rentre dans nos recettes. Il y a un certain nombre de choses qu'il faut revoir. Elles seront revues. Et c'est aussi aux parlementaires, députés et sénateurs de faire en sorte avec nous que les choses changent. Et je pense que les choses changeront, je pense, je n'ai pas dit : «*Je suis sûr*», j'ai dit : «*Je pense*».

M. Philippe MOUGIN : Comme vous, je suis choqué par vos propos. Vous avez raison, on peut très bien siéger dans la bonne humeur mais pour le sérieux je suis un peu plus circonspect. Vous venez de citer Mme CALMELS et M. WAUQUIEZ, ce qui est de la soupe purement politiquement interne avec un élu de la République, je le rappelle. Je ne suis pas l'avocat de M. LEUBA, je n'ai pas d'amitié précise avec lui mais j'ai du respect pour lui et pour sa fonction.

M. LE MAIRE : Mais moi aussi.

M. Philippe MOUGIN : Je ne vois pas franchement la comparaison entre une soupe politique et un élu de la République.

M. LE MAIRE : Vous avez bien compris quand même. Je ne vais pas revenir là-dessus.

Il n'y a plus d'intervention.

Mme Danielle DARD : Merci, Monsieur le Maire. Plus de questions, le débat est terminé.

Conformément à l'article L-2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir vous retirer pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

M. LE MAIRE quitte la salle du Conseil Municipal.

Nous allons procéder au vote du Compte Administratif.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? 14. Donc pas d'opposition et 14 abstentions.

M. LE MAIRE rentre dans la salle du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Mon cœur bat.

Mme Danielle DARD : Monsieur le Maire, il y a 14 abstentions et aucune opposition.

M. LE MAIRE : Très bien.

Eh bien je vous remercie. Donc nous allons continuer ainsi encore dans les mois qui viennent à aller dans cette direction et tous ensemble, c'est mon souhait en tout cas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 9

Affectation des résultats de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? 14 et pas d'opposition».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 10

Transferts des résultats arrêtés au 31 décembre 2017 des budgets Assainissement et Eau à la CAGB

«**M. Ludovic FAGAUT** : J'aurais deux observations concernant ce rapport 10 puisque vous avez fait tout à l'heure référence à l'Agglomération. La question qui se pose quand même c'est l'impact du poids de la masse salariale que vont composer les nouveaux agents qui vont reprendre cette compétence au sein de l'Agglomération. Donc c'est une inquiétude qu'on vous a déjà pointée, déjà depuis un moment mais que je voudrais relayer ici, au Conseil Municipal.

Et l'autre inquiétude, le fait que sur la commune de Mamirolle, ça, c'est plus à l'Agglomération mais je vous en parle quand même ici, vu que la société Gaz et Eaux n'aura plus forcément de contrat d'affermage avec certaines communes, comment va réagir cette structure ? C'est une question, en tout cas, qui se pose et que nous nous posons au niveau du groupe de l'Opposition.

M. LE MAIRE : Eh bien, vous savez que j'ai donné toute ma confiance à Christophe LIME pour ce sujet, donc dans le cadre de cette confiance il va vous répondre.

M. Christophe LIME : La répétition est force de pédagogie, il me semble, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. Je crois que ça doit faire à peu près 15 fois que je vous dis que la masse salariale à l'intérieur de la nouvelle régie est passée de 42 à 35 %.

M. LE MAIRE : Et quinze fois c'est un minimum.

M. Christophe LIME : Que ce soient les organisations syndicales qui me critiquent par rapport à ça, acte, que ça soit la Droite qui me critique par rapport à ça, je suis un peu surpris. Donc ça, c'est la première réponse mais vous le verrez bien on aura un certain nombre de résultats. Et je peux vous assurer que les services, depuis le début de l'année, sont en très grande pression sur le fait de pouvoir assurer un service qui, pour l'instant -je touche du bois- n'a pas posé de difficulté ni aux collectivités ni aux usagers, mais avec un investissement extrêmement conséquent du personnel qui est concerné.

Sur le deuxième point que vous avez évoqué, pour l'instant Gaz et Eaux n'est pas impacté par des fins de délégation de service public. Le directeur de Gaz et Eaux a été reçu encore hier par l'exécutif du Conseil d'exploitation où il lui a été rappelé que oui sur la maîtrise d'orientation sur nos collectivités, c'est nous qui piloterions pour pouvoir avoir toute la maîtrise et pouvoir prendre toutes les bonnes décisions et optimiser au maximum l'ensemble de nos coûts, mais que bien entendu une partie de l'activité serait déléguée auprès de ces sociétés Gaz et Eaux, la SAUR ou Véolia, puisque ce sont les principaux acteurs sur le secteur, voire des petites entreprises.

Et au dernier Conseil d'exploitation -ça doit passer je crois vendredi à un Conseil d'Agglomération- nous prenons un certain nombre de mesures pour pouvoir privilégier ou en tout cas soutenir cette activité, et des activités qui étaient aujourd'hui réalisées sur la Ville de Besançon, pourront demain être réalisées par un certain nombre d'activités sur lesquelles il y a un certain nombre de répartitions.

Et je vous incite à vous rapprocher quand même de cette société pour vérifier un petit peu les évolutions des effectifs, depuis un certain nombre d'années, un certain nombre de concentrations ailleurs que sur Mamirolle sans avoir attendu d'avoir perdu un certain nombre de délégations de service public.

M. LE MAIRE : Merci. Moi je veux dire que nous sommes très attentifs, on l'a déjà dit plusieurs fois.

Vous reposerez certainement la question à l'Agglomération. On vous redira qu'effectivement la masse salariale est moindre.

Ce que je veux dire aussi c'est que par rapport à l'Eau et l'Assainissement, aux travaux de l'Agglo, vous le savez, nous sommes très attentifs effectivement et c'est pour ça que j'ai réuni à l'Agglo dernièrement, avec Jean-Paul MICHAUD et Gabriel BAULIEU, toutes les entreprises des travaux publics, tous ceux qu'on appelle les canalisateurs, ces gens-là, les bureaux d'études, pour leur dire qu'effectivement on voulait continuer à ce qu'il y ait du travail. On a besoin d'eux, on a besoin de petites entreprises dans l'Agglomération du Grand Besançon pour travailler dans toute l'Agglomération, à Besançon et dans la périphérie. Je pense qu'ils ont reçu ça favorablement et ça montre notre volonté aussi de ne mettre personne de côté.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 11

Exercice 2018 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 12

Exercice 2018 - Décision modificative n° 1

«**M. LE MAIRE** : Est-ce que vous avez des questions à poser ?

Des oppositions ? 8. Des abstentions ? 6».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 13

Synthèse du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux 2018

«**Mme Danielle DARD** : Monsieur le Maire, un rappel pour commencer : bien que la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux annuels ne figure plus au titre des obligations des CCAS depuis la loi NOTRÉ de 2015, un décret du 21 juin 2016 réaffirme l'intérêt de cet outil et il en distingue deux types : une ABS exhaustive réalisée dans l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux -cette analyse des besoins sociaux est obligatoire-, des ABS complémentaires réalisées en cours de mandat qui peuvent prendre la forme d'analyses ou thématiques, ces ABS sont facultatives.

L'ABS se situant au cœur du projet social 2015-2020 du CCAS, nous nous sommes engagés, avec nos administrateurs, à la présenter chaque année. En effet, c'est une partie non négligeable de notre feuille de route car elle a pour objectif de favoriser la mobilisation des acteurs locaux sur des problématiques sociales identifiées, et d'anticiper des problématiques sociales ou sociétales émergentes.

Pour 2018, et pour Besançon, l'ABS présente le contexte socio-économique de l'année 2017, à partir des données de la DIRECCTE de Bourgogne/Franche-Comté.

Un panorama social construit à partir des estimations actualisées du recensement de la population de l'année 2014, je précise, 2014. Ce sont des données INSEE et des statistiques de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2013-2017.

Les 13 fiches quartiers actualisées de l'Observatoire Socio-Urbain de l'AudaB.

Cette année, comme vous avez pu le constater, l'Analyse des Besoins Sociaux 2018 revêt plusieurs formes : une ABS synthétique, version papier et dématérialisée, que vous avez entre les mains. Cette nouvelle version présente les grandes thématiques de l'Analyse des Besoins Sociaux 2018 ; elle vient compléter les publications du CCAS et notamment son rapport d'activité. Diffusée lors des présentations de l'ABS, elle est destinée à développer le partage et l'appropriation du diagnostic. Et vous aurez une version exhaustive dématérialisée consultable sur le site du CCAS qui comprend le contexte économique, le portrait social et les 13 fiches quartiers.

À l'automne 2018, l'ABS sera complétée par une étude sociétale de l'AudaB portant sur la problématique du vieillissement à l'échelle du Grand Besançon.

Nous travaillons actuellement à renouveler l'adhésion de Besançon au réseau Ville Amie des Aînés et donc au réseau francophone Ville Amie des Aînés, et nous avons pu en avoir une première approche très intéressante.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre de son projet social, le CCAS se réapproprie l'outil ABS tant dans sa réalisation que dans sa diffusion.

En 2017, le CCAS s'est rapproché de l'AudaB pour présenter l'ABS et les portraits de quartiers, ce qu'on appelle les synthèses quartiers, dans cinq quartiers bisontins. En 2018, ces interventions seront renouvelées sur cinq nouveaux quartiers et probablement Planoise.

Le contexte socio-économique. L'année 2018, je vous demanderai d'être attentifs aux dates et aux années parce qu'elles varient suivant les diapositives.

L'année 2018 s'engage dans un contexte favorable pour l'économie française. La Banque de France prévoit une croissance de la consommation des ménages soutenue par la création d'emplois, la hausse des salaires et la hausse des investissements des entreprises.

L'analyse de l'INSEE corrobore ces informations. Le bon climat des affaires et de l'emploi favorise la croissance de l'activité économique attendue d'ici mi-2018.

Les différences instituts d'études économiques situent la croissance annuelle aux alentours des 2 %.

En Bourgogne/Franche-Comté, la reprise enregistrée est présente, mais moins forte qu'au niveau national, une reprise modérée de l'emploi salarié marchand au cours de l'année 2017. Sur un an, l'emploi salarié marchand progresse de 1,6 % au niveau national, il est de 1,1 % en Bourgogne/Franche-Comté, une croissance soutenue dans l'emploi intérimaire au cours de l'année 2017, une forte baisse du taux de chômage au cours de l'année 2017. Le taux de chômage diminue de 1,2 en région alors qu'il est de 1,1 en France. La région Bourgogne/Franche-Comté se classe au 3^{ème} rang des régions les moins touchées par le chômage.

Sur la zone d'emplois de Besançon, une forte baisse du taux de chômage au cours de l'année 2017. Le taux de chômage passe sous la barre des 8 % pour atteindre 7,2 % au 4^{ème} trimestre 2017. Malgré tout, ces bons résultats ne parviennent pas à impacter la situation des plus précaires. À Besançon, le nombre de demandeurs d'emploi ne diminue pas, et le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an ou plus, progresse de 16 % entre décembre 2016 et décembre 2017.

La démographie : En 2014, Besançon est une ville qui attire les jeunes. 44 % de la population a moins de 30 ans. Cette démographie dynamique a entre autres pour origine la part importante occupée par la classe d'âge des 20-29 ans. Elle est de 20 %. Ce fort pourcentage est dû entre autres à l'offre d'enseignement supérieur de Besançon qui a pour effet d'assurer la présence d'une classe d'âge jeune et renouvelée au rythme des cycles d'études. Mais la Ville ne les retient pas.

La tranche d'âge de 30 à 59 ans est plus faible à Besançon où elle représente 35,2 % de la population que dans la Communauté d'Agglomération ou hors Besançon, cette proportion est de 40 %, un chiffre qui confirme l'attractivité des communes de la périphérie à l'égard des familles. Ce phénomène n'est pas propre à Besançon.

La part des plus âgés augmente à Besançon. La part des plus de 60 ans qui représentait 20 % en 2009 représente 21,7 % de la population en 2014.

La question du vieillissement revêt un caractère plus préoccupant pour les secteurs de l'Agglomération alors qu'à Besançon la population de plus de 80 ans a augmenté de 14,2 % entre 2009 et 2014 ; sur les autres secteurs de l'Agglomération, elle est de 31,7 %.

La structure des ménages bisontins en 2014 -je dis toujours en 2014- : la taille des ménages diminue. À Besançon, au cours de la période de 1968 à 2014, le nombre d'occupants par résidence principale est passé de 3,1 personnes à 1,8, alors qu'en France, on est passé de 3,1 personnes à 2,2.

À Besançon, les ménages constitués d'une seule personne représentent la majorité des ménages. Avec l'avancée en âge, la part des ménages composés d'une seule personne progresse parmi les personnes de plus de 80 ans et elle est de 58 % ; les femmes principalement sont concernées par le risque d'isolement, en raison entre autres de l'espérance de vie qui est plus longue pour les femmes que pour les hommes.

Les familles sont moins nombreuses. À Besançon, les familles au sens de ménage avec enfants ne représentent que 24 % des ménages. Et parmi ces familles, seule la catégorie des familles monoparentales progresse entre 2009 et 2014.

Niveau de vie bisontin et précarité : Le revenu médian bisontin est stable. En 2014 à Besançon, le niveau de vie bisontin varie peu par rapport à 2013. Le revenu disponible médian est de 1 549 € mensuels. Les écarts de revenus sont limités : en 2014 à Besançon l'écart de niveau de vie entre les 10 % les plus aisés et les 10 % les plus modestes est de 3,8. Cet écart est très proche de l'écart de niveau de vie relevé en France qui est de 3,5.

Le taux de pauvreté ne diminue pas. En 2014 à Besançon, le taux de pauvreté est de 20,8 %. Il reste dans la moyenne des villes de comparaison.

C'est notamment à Planoise, dans les secteurs Époisses, Ile de France, Diderot et Cassin que les taux de pauvreté sont les plus élevés à Besançon.

Les indicateurs de précarité continuent de progresser. Si sur la période 2013-2016 on constate une augmentation du niveau des indicateurs de précarité, l'évolution enregistrée entre 2015 et 2016 laisse entrevoir un ralentissement de cette tendance avec une stabilité de l'effectif des ménages vivant des minima sociaux, une diminution du nombre de mineurs vivant sous le seuil de bas revenu au sens de la CAF et une hausse moins importante du nombre de ménages vivant sous le seuil de bas revenus de la CAF.

Allocations versées par la CAF : le nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé augmente de 4 % ; quant à la mise en place de la prime d'activité au 1^{er} janvier 2016 ayant modifié les modes de calcul du RSA, il n'est pas possible de comparer les effectifs entre 2015 et 2016.

Le logement -et j'en ai pratiquement terminé- à Besançon, la part des propriétaires occupants est de 34,9 %. La part des locataires de logement HLM est de 22,8 %, ce taux également très proche des taux présentés par les villes de comparaison.

Une demande de logement social croissante : le périmètre du Grand Besançon représente plus de la moitié des demandes de logements sociaux du département du Doubs. Sur l'ensemble des demandes de logement social en cours au 1^{er} janvier 2016 dans le département du Doubs, 58 % de ces demandes concernent le Grand Besançon.

On relève une hausse de 3,2 % du nombre de demandeurs sur un an entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2015.

Les attributions de logements sociaux dans le Grand Besançon concernent principalement Besançon. 83 % des logements attribués se situent à Besançon, dont 39 % à Planoise. 70 % des logements attribués sont des T3 et des T4. Il s'agit pour 36 % des situations de demandes de mutation à l'intérieur du parc de logement social du Grand Besançon et pour 64 % des situations, il s'agit de ménages qui ne bénéficient pas, au moment de la demande, d'un logement dans le parc de logement social du Grand Besançon.

Parmi ces ménages on compte 52,5 % des demandeurs qui ont moins de 35 ans, 42,9 % des demandeurs sont des personnes seules, 28,9 % des demandeurs sont des personnes seules avec enfants, et 44,6 % des demandeurs ont des revenus inférieurs à 60 % du plafond HLM au moment de l'entrée dans les lieux.

Je vous remercie pour votre attention et je remercie les services du CCAS qui ont travaillé d'arrache-pied pour vous présenter tous ces documents et pour avoir collationné pendant X mois toutes ces données avec beaucoup de persévérance. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je tiens à te remercier déjà Danielle et remercier effectivement tes services qui font un gros travail dans une situation qui n'est pas facile actuellement.

M. Philippe MOUGIN : Comme j'ai pu le dire à Mme DARD, je félicite les services pour cette brochure qui est vraiment parlante et qui est simple de compréhension.

M. Ludovic FAGAUT : Effectivement, pour relayer les propos qui viennent d'être tenus juste à l'instant, je remercie bien sûr les services du travail qui a été réalisé. Néanmoins, quand je me suis penché sur ce document, je me suis dit qu'il était un petit peu moins fourni que d'habitude et on nous a envoyé -puisque'il y avait une adresse mail- un lien qui nous renvoyait vers un document un peu plus fourni, comme on pouvait avoir auparavant.

Je suis allé voir ce document un peu plus fourni et malheureusement les chiffres sont têtus.

Deux remarques à vous apporter : la première concerne donc, dans le cadre de cette Analyse des Besoins Sociaux, il y a sur Besançon quasiment 51 quartiers : 39 ont été étudiés dans le document qui nous a été fourni et c'est sur ces 39 quartiers qui ont été étudiés, un tiers témoigne d'un taux, en tout cas, qui représente un taux de pauvreté de plus de 25 %, c'est-à-dire qu'un tiers des quartiers étudiés ont un taux de pauvreté à plus de 25 %. C'est vrai que là-dessus c'est inquiétant quand on sait aussi que dans les quartiers qui n'ont pas été étudiés on retrouve le quartier de la Grette, on retrouve le quartier de Montjoux, le quartier de Fontaine Ecu qui sont des quartiers en pleine évolution et un petit peu contrastés sur le territoire bisontin.

Ma deuxième remarque portera sur le niveau de vie. Le niveau de vie des Bisontins, Madame DARD vous en avez parlé un petit peu. Donc au niveau national, le niveau de vie est à hauteur de 20 400 €. Sur le panel comparatif à la Ville de Besançon avec les villes, je crois de Limoges, d'Orléans -je n'ai plus tout en tête exactement- on est sur ce panel à 19 000 € de niveau de vie et sur Besançon on est à 18 400 €. Donc on est encore inférieur quand on se compare aux villes de la même strate que nous. Ça nous inquiète et je pense Monsieur le Maire que ça devrait aussi vous inquiéter sur ces deux indicateurs-là.

Ce n'est pas faire de Besançon *bashing* que de, encore une fois, tirer la sonnette d'alarme ; néanmoins c'est quand même bien dans notre intérêt à tous de vous alerter une énième fois sur la dégradation de notre ville et sur sa paupérisation, parce que je crois que c'est un petit peu ce que l'on ressent et ce que l'on voit dans le document de l'Analyse des Besoins Sociaux.

Mme Danielle DARD : Monsieur FAGAUT, permettez-moi de répondre, il ne s'agit pas de quartiers, il s'agit d'IRIS, ce n'est pas la même chose.

M. Ludovic FAGAUT : (inaudible)

Mme Danielle DARD : Par ailleurs vous avez l'ABS exhaustive qui est effectivement sur le site, donc vous avez tous les documents.

La paupérisation vous le dites, mais vous n'oubliez pas la structure de la Ville qui a de nombreux logements sociaux, voire très sociaux, ce qui impacte, effectivement, nos résultats.

Je crois que j'ai répondu à votre question.

M. LE MAIRE : Il me semble.

M. Thibaud BIZE : Comme tous les ans, l'Analyse des Besoins Sociaux c'est un document très important pour mieux comprendre notre ville, nos habitants, leurs besoins et leurs difficultés.

Pour moi, une chose est importante, je trouve, dans cette analyse-là, et qui se confirme, en tout cas, c'est qu'un des défis qu'on va avoir à affronter dans les années qui viennent autant dans la Ville que dans l'Agglomération, c'est qu'on va devoir faire face au vieillissement de la population. Et dans le vieillissement de la population, on fait souvent l'erreur de regrouper les gens par catégorie d'âge et on oublie la diversité des catégories sociales que ça couvre.

Chez les personnes âgées issues des catégories populaires, il y a des gens qui ont travaillé toute leur vie avec des très petits salaires. Il y a des femmes qui ont beaucoup travaillé à temps partiel, souvent avec des salaires inférieurs aux hommes en plus et qui font qu'elles se retrouvent avec des retraites très, très faibles ne leur permettant pas toujours d'assurer leur dépendance et tout simplement de vivre dignement.

Et on sait à quel point pour ces personnes, comme pour beaucoup de Bisontins d'ailleurs, le logement joue un rôle important à la fois dans le budget mais aussi dans le cadre de vie.

C'est pour ça que je trouve la loi ELAN, récemment votée, est un très mauvais signal pour nous, vu qu'elle propose de diviser par 10 le nombre de nouvelles constructions en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et que ça va à contresens du défi qu'on a à porter pour l'accompagnement du vieillissement de la population.

C'est pour cela, j'espère et je demande que notre Ville continue à maintenir l'ambition forte que toutes nos nouvelles constructions soient toujours en accessibilité PMR pour pouvoir répondre à ce défi. Notre Ville a toujours été ambitieuse et a porté très fortement les questions du vieillissement de la population, je pense notamment au travail de Paulette GUINCHARD-KUNSTLER mais je pense aussi à Solange JOLY qui a beaucoup œuvré sur le dernier mandat sur ces questions.

Et voilà, moi je pense qu'il faut qu'on ait l'ambition d'avoir toujours cette politique d'accompagnement des personnes âgées très forte afin de pouvoir accompagner ces personnes dans les meilleures conditions.

Mme Anne VIGNOT : Oui, donc évidemment, finalement on pourrait considérer qu'on est une ville refuge parce qu'on voit assez naturellement que les villes finalement accueillent les personnes âgées. Le vieillissement, quand les personnes perdent leur conjoint, elles reviennent très souvent à la ville et du coup on a un phénomène qui est celui de recevoir effectivement une population non seulement qui vieillit mais aussi qui s'isole. C'est un défi qui caractérise beaucoup de villes, beaucoup aussi en milieu rural, mais on voit qu'à Besançon c'est particulièrement fort.

Donc on est très heureux qu'il se mette en place une politique pour s'intéresser à ces questions de vieillissement et on voit l'urgence qu'il va falloir que l'on y mette. Je rappelle malgré tout, à cette occasion, qu'accompagner des vieilles personnes, des personnes qui sont isolées, etc., ce dont elles ont le plus besoin c'est d'avoir une visite, un accompagnement, un geste. Et ça, ça s'appelle du fonctionnement. Et donc il est évident qu'il est important de comprendre qu'avec

ces réductions en matière de fonctionnement, ce sont ces services-là qui sont fondamentaux et qui seront de plus en plus importants, qui vont nous manquer. Et donc je ne peux que considérer une chose c'est que je regrette encore qu'on ne soit pas en capacité d'être dans ce type d'accompagnement parce que je crois que c'est là où on a vraiment une place, nous, les élus, à être dans ce que ne peuvent pas apporter les autres et il me semble que, du coup, c'est un signal qu'il va falloir qu'on renvoie aussi à notre gouvernement pour que des politiques comme celles-ci soient très fortement soutenues.

Mme Danielle DARD : Je voudrais simplement répondre aux propos de Thibaut et d'Anne.

Je disais tout à l'heure que nous travaillons à renouveler notre adhésion au réseau Ville Amie des Aînés. Donc je vais vous donner quelques objectifs de ce travail que nous menons depuis quelques mois de la participation citoyenne, c'est-à-dire que nous relevons aussi la parole des habitants de Besançon.

Il s'agit de permettre aux seniors dont on pourrait définir trois catégories suivant l'âge : les robustes, les fragiles, les dépendants, de vieillir en sécurité dans un endroit bon pour eux, de vivre dignement, de continuer à se développer personnellement, de contribuer à la vie de leur collectivité tout en gardant leur autonomie et leur dignité, de partager leurs expériences avec les plus jeunes -et là, on note l'intergénérationnel-, la solidarité entre les générations.

Voilà un certain nombre d'objectifs que nous poursuivons à travers cette adhésion à ce réseau.

M. LE MAIRE : Merci.

Donc c'était un porter à connaissance, il n'y a pas de vote par rapport à cela.

Il faut continuer à travailler. C'est vrai qu'il y aura de plus en plus de personnes âgées. On est tous condamné à vieillir un peu, d'ailleurs, c'est une grande loi. Et nous sommes très égalitaires par rapport à ça, en tout cas sur le vieillissement».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 14

Personnel communal - Réévaluation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques, des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 15

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de technicien réseaux auprès de la Direction Voirie et Déplacements Urbains

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 16

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chargé de gestion auprès de la Direction Voirie et Déplacements Urbains

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 17

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès de la Direction Education

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 18

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de postes d'agent d'accueil et de surveillance auprès de la Direction des Musées du Centre

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? C'est adopté.

Je rappelle que l'inauguration aura lieu le 16 novembre 2018. Notez cette date dans vos agendas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 19

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'agent d'accueil auprès de la Direction Relations avec les Usagers

«**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas facile et ça fonctionne bien. Je rappelle que, par exemple, la Maison des services au public à Planoise c'est un vrai, vrai grand succès.

Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 20

Délégation de Service Public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - JOA - Avenant n° 2

«**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, on arrive dans les questions culturelles. Je me permets d'évoquer le fait que j'ai pu lire que M. ALLENBACH vous a interrogé sur l'éventualité d'un retour de la statue de Charles QUINT.

M. LE MAIRE : Ah bon ! Quand ça ?

M. Pascal BONNET : J'ai lu ça dans la presse ces derniers jours. Apparemment il vous a envoyé un courrier. Enfin, je ne sais pas... C'est une question que j'avais aussi évoquée dans le passé sur l'éventualité d'un retour de la statue de Charles QUINT sur ce bâtiment de l'Hôtel de Ville. On a à juste titre rendu hommage récemment au Cardinal de GRANVELLE et il est évident que Charles QUINT a beaucoup contribué au développement de Besançon et de la Franche-Comté à un moment donné. Donc est-ce que vous vous êtes posé cette question et qu'est-ce que vous allez lui répondre ?

M. LE MAIRE : À Charles QUINT, pas grand-chose ! Un télégramme oui ! À M. ALLENBACH, je vais répondre qu'il m'a déjà fait cette proposition il y a au moins 5 ou 6 ans. Je l'ai reçu, il m'a dit : «*Monsieur le Maire, je règle le problème, ça ne vous coûtera rien*». Lorsque nous nous sommes avancés un peu plus dans la discussion malheureusement -et je ne ferai pas d'autre commentaire- M. ALLENBACH ne m'a rien proposé si ce n'est que de dégager de l'argent pour remettre cette statue-là.

Écoutez, je vais vous dire, à terme il faudra qu'on le refasse, certainement. J'ai le sentiment qu'aujourd'hui, parmi les priorités que nous avons pour les Bisontines et les Bisontins, leur qualité de vie, l'attractivité de la Ville, je ne suis pas sûr que ça tourne autour de la statue de Charles QUINT. À terme, si on peut le faire, on le fera.

Je rappelle d'ailleurs pour information qu'un certain nombre de nos statues, pour être préservées, comme ce sont des pièces uniques, des copies ont été faites, des moulages ont été faits par notre Musée et que, d'ailleurs un certain nombre de nos statues ne sont pas de véritables statues mais qu'elles sont des copies. Comme ça, si on s'en fait casser une, il y en a quelques-unes qui sont effectivement copiées.

Donc M. ALLENBACH qui est un garçon charmant, dynamique, plein d'idées, qu'il m'amène 100 000 € et on verra. Pour l'instant, honnêtement ce n'est pas à ça que je pense tous les matins en me rasant, ni le soir en m'endormant.

M. Christophe LIME : Il y aura une abstention du groupe Communiste puisqu'on considère que cette société, avec l'ensemble de ses éléments financiers, est en capacité de pouvoir payer plus rapidement ce qu'elle doit à la Ville.

M. LE MAIRE : Écoutez, moi, le Casino JOA, je ne sais pas, je n'y vais pas très souvent parce qu'en plus, vous le savez, les maires comme officiers de police judiciaire, n'ont pas le droit de jouer. Donc, je n'y vais pas et je ne suis pas passionné par ce genre de choses.

Ce que je sais quand même et ce qu'il faut savoir -on peut toujours penser ce qu'on veut de ça- d'abord beaucoup de personnes travaillent là-bas. Je ne sais pas, c'est plusieurs dizaines peut-être 50, 60, 70, combien ? Près de 80 personnes travaillent là-bas et sont quand même globalement plutôt bien payées.

Je veux redire que chaque année le Casino soutient nos structures culturelles à hauteur de 200 000 €, ce qui n'est pas rien, soutien culturel dans le domaine du sport.

Là, c'est une entreprise qui amène de l'activité et de l'attractivité à Besançon. Ce sont des emplois qui sont non délocalisables. Effectivement ils vont demander un étalement, on peut se dire qu'ils pourraient payer d'un seul coup. C'est un étalement, ils vont payer, ils vont étaler sur 2 ans.

M. Thierry MORTON : Un premier versement global et l'autre étalement mais ça a été vu avec la trésorerie. En plus, il faut savoir que le groupe JOA a repris le Casino, je suis d'ailleurs un peu surpris de la question parce qu'en commission il me semble que ça a été voté à l'unanimité, y compris les représentants du PC, mais les questions peuvent surgir, c'est normal et il peut y avoir des changements de position.

M. LE MAIRE : Ils ont pu changer d'avis.

M. Thierry MORTON : Non mais c'est normal.

M. Christophe LIME : ...chercher sur ce terrain-là...

M. Thierry MORTON : Je dis ça comme ça, c'est une petite taquinerie !

M. LE MAIRE : Ce que dit Thierry c'est que ça a été voté en commission. Voilà, c'est tout, il ne dit rien d'autre. Personne ne cherche personne...

M. Thierry MORTON : Ça a été repris par le groupe JOA. Le groupe JOA a fait énormément d'investissement sur ce Casino.

M. LE MAIRE : Ce qui serait une catastrophe c'est que le groupe JOA dise qu'il ferme et qu'il s'en aille.

M. Thierry MORTON : Pour être très concret, quand le Groupe BARRIÈRE a quitté le Casino, je rappelle quand même que c'est une locomotive pour la Ville et qu'on a négocié avec JOA. Ils sont venus, ils nous ont dit : «On vient à condition qu'on fasse des investissements». C'était donc un peu donnant-donnant. Et sur la dette qu'ils ont dû reprendre, oui, on a négocié un étalement, pour autant on a quand même des retombées qui sont importantes.

Moi, je ne voudrais pas demain, effectivement comme l'a dit M. le Maire, qu'on ait des emplois qui disparaissent et des rentrées quand même fiscales importantes. Je rappelle que voilà, comme ça a été dit, c'est 2 M€ de recettes par an, et qui sont reversées sur des actions de tourisme.

M. LE MAIRE : Bien sûr, après en disant ça je ne veux pas dire que je justifie le jeu. Ce n'est pas du tout ça. Simplement, il y a un Casino ici, il y en a un à Salins, il y en a un à Luxeuil. Ça attire beaucoup de clientèle étrangère. Je suis très à l'aise pour en parler, je ne suis pas du tout addict à ce genre de choses-là. Voilà. Ça rapporte quand même 2 M€ à la Ville ! C'est à prendre en compte. C'est plus dans le cadre de bonnes relations qu'on a accepté d'étaler sur 2 ans. Je ne suis pas sûr qu'ils ne pouvaient pas payer effectivement, mais 2 M€ quand même c'est intéressant, 2 M€ c'est trois points d'impôt.

Mme Anne VIGNOT : Eh bien, nous serons sur la même ligne que Christophe concernant le Casino, sachant qu'aussi Les Verts ont toujours souligné que c'est une activité sans doute lucrative mais qui aussi génère énormément d'addictions et donc, du coup nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : D'accord.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 8».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 21

Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le Comité du Concours de la Résistance et de la Déportation de Haute-Saône

« **Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN** : Je profite de ce point pour évoquer la cérémonie qui a eu lieu le 13 juin dernier à la Préfecture pour la remise des prix du Concours de la Résistance et de la Déportation. C'est plus de 65 prix qui ont récompensé les collégiens et les lycéens du Doubs pour des travaux individuels et collectifs, en présence de M. le Préfet, en présence d'élus, de membres d'associations d'anciens combattants, de la Légion d'Honneur, d'anciens déportés dont Mme TEYSSIER que l'on connaît bien.

Alors soulignons le travail d'accompagnement des professeurs de collèges, de lycées généraux mais aussi de lycées professionnels, parce qu'il y avait des prix pour des élèves qui sont en lycée professionnel qui ont fait l'effort de faire ce travail.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci Madame FAIVRE-PETITJEAN.

Donc, il n'y a pas d'opposition à ce projet de convention ? Il est adopté, à l'unanimité. Pas d'abstention ?».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 22

Les Deux Scènes Scène Nationale de Besançon - Adoption des nouveaux statuts

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 23

Marché hebdomadaire quartier Rivotte - Modification des modalités de perception de la redevance d'occupation du domaine public

«**M. LE MAIRE** : C'est un beau succès, bravo à toi Thierry, bravo à toi Gueric, tu t'es beaucoup investi sur ce sujet. Ça se passe plutôt bien, même bien, en plus c'est très sympathique. On va essayer de développer ça même sur l'ensemble de la Ville.

En un mot, «ça a de la gueule», donc c'est bien.

Ça redynamise le secteur et tout le monde est satisfait là-bas, pourvu que ça dure.

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 24

Protocole d'intervention concertée - Gestion des situations d'enfant en danger

«**Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN** : Je m'interroge sur ce protocole qui concerne la transmission de données personnelles d'enfant entre institutions. Qu'il y ait un protocole interne à la mairie c'est possible, sans doute, mais pas forcément de partenaire à partenaire. Alors les personnels de l'Education Nationale sont appelés, dans leur mission d'enseignant, à rédiger des informations préoccupantes qu'ils adressent dans un premier temps au service social de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs. Ensuite ces IP sont transmises au service départemental de recueil des informations préoccupantes ou alors au numéro 119 qui est un numéro national gratuit depuis tous les téléphones, numéro sécurisé, qui fonctionne 24 h/24 h 7j/7j.

Pour la France, il faut savoir qu'il y a plus de 240 000 appels à ce service national, c'est-à-dire plus de 650 par jour et les appels sont traités. Ça donne lieu à plus de 23 700 informations préoccupantes qui, après, sont travaillées par les services judiciaires et les services sociaux.

Pour le département du Doubs c'est plus de 9 300 informations.

M. LE MAIRE : Quelle est votre remarque par rapport au sujet ?

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Je voulais savoir... qu'il y ait un protocole concernant sans doute les ATSEM et les intervenants périscolaires mais avec... ils dépendent de la Ville et non pas de l'Education Nationale. Donc je m'étonne de ce protocole.

M. LE MAIRE : À mon avis, quand il y a des situations de danger qui sont repérées à l'Education Nationale, il ne me paraît inutile, avant qu'il y ait une catastrophe, que nos services à nous soient au courant.

Yves-Michel tu veux dire un mot ?

M. Yves-Michel DAHOUI : Oui, je voudrais d'abord vous rassurer. Le travail qui se fait entre les institutionnels garantit évidemment la confidentialité. C'est moi qui ai souhaité qu'on mette en place ce dispositif parce qu'on est pragmatique et ce qui est au cœur de la question c'est quand même l'intérêt de l'enfant. Et on s'est aperçu qu'il était bien de coordonner nos efforts pour que, quand il y a un signalement, par exemple, et le service départemental est impliqué et concerné, toutes les institutions réagissent de concert pour faire en sorte qu'on règle les questions le plus rapidement possible.

En gros, pour faire simple et qu'on ne se renvoie pas la balle, je pense que, quelles que soient les compétences respectives de l'éducation ou dans le cadre de l'activité périscolaire de la Ville, c'est quand même l'enfant qui est au cœur du problème.

Et on s'est aperçu qu'on manquait de réactivité quand il y avait des signalements qui étaient faits. C'est la raison pour laquelle on a décidé de faire ce protocole, avec l'ensemble des partenaires concernés pour qu'on puisse avoir en même temps une réactivité et en même temps qu'elle soit concertée parce que derrière ça, il y a quand même des souffrances et plus on met du temps à réagir et plus les souffrances sont importantes.

Je peux vous dire que ces cas-là nous les avons vécus et je souhaitais justement qu'ils ne se reproduisent plus. C'est la raison pour laquelle on a mis en place ce partenariat.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il faut le faire pour éviter qu'effectivement, après, s'il y a un pépin, on nous dise « *Vous n'avez pas fait ce qu'il était nécessaire de faire* ». Il faut que ce soit confidentiel bien sûr, mais j'imagine que c'est cadré.

M. Pascal BONNET : Je trouve que c'est une excellente chose qu'il y ait une procédure claire pour ce problème grave et difficile à traiter pour les professionnels confrontés au sujet et en lien avec le CAVASEM qui est naturellement l'interlocuteur et qui a une reconnaissance nationale quant à sa compétence.

Simplement je suis un peu surpris qu'il y ait un oublié qui est le monde des pédiatres et généralistes libéraux qui peuvent être des interlocuteurs utiles, connaissant bien les familles et qui à mon avis devraient être associés.

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 25

Protocole d'accord transactionnel Teamnet

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 26

Mise en œuvre des ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles du réseau d'éducation prioritaire - Demande de subventions par l'association Antenne Petite Enfance

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 27

Fonds de Participation des Habitants (FPH) - Convention de partenariat avec l'association AGIR Solidarité Franche-Comté

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 28

Programme d'animations - Eté 2018

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ?

M. Jacques GROSPERRIN : Simplement pour vous dire que je me réjouis des différents types d'opérations qui sont mis en place mais je m'inquiète par contre sur les 18 spectacles. On participe en tout cas à l'aide économique de beaucoup de structures culturelles, etc. et je crois qu'on pourrait, dans les contrats de partenariats qu'on peut avoir avec eux, faire en sorte qu'ils aient également des devoirs. Je pense que ça ne serait pas inopportun, parce que là il n'y en a que 18 sur un été qui dure 60 jours, ça veut dire que c'est une fois tous les trois jours.

Si on veut améliorer l'attractivité de Besançon, on sait très bien que les touristes viennent lorsqu'il y a des grands spectacles ou lorsqu'il y a des animations. Et ce n'est pas simplement -je le sais-, en direction des Bisontins, mais je crois qu'il faut aussi le corrélérer avec les non Bisontins pour faire en sorte que Besançon devienne vraiment une ville de loisirs aussi, d'attraction économique, culturelle, etc. Et je pense qu'il y a quelque chose à voir avec les structures pour faire en sorte qu'il y ait un partenariat plus fort, pour qu'il y ait au moins un spectacle chaque soir dans la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : Moi, je n'ai pas le programme de l'animation d'été en tête mais généralement c'est très riche et certains soirs il y a même plusieurs spectacles. Ce n'est pas un tous les trois jours. Là il n'y a peut-être pas tout mais il y a ce que nous faisons, nous, Ville, il y a ce que font aussi d'autres structures.

Que les structures qui sont financées par la Ville participent, moi je suis assez d'accord là-dessus, ça ne pose pas de problème. Je n'ai pas le programme total des animations d'été, Thierry tu l'as peut-être ? Généralement, il est assez riche. On l'a sur la table. Ce n'est pas infos vacances... on regardera. Oui, c'est ça.

Généralement il y a quand même beaucoup de choses. Il y aura quand même des éléments forts. En cette fin d'été, on va avoir quand même les manifestations autour du 10^{ème} anniversaire de l'UNESCO le 7 juillet. Il y aura des projections sur les murs de la ville pendant je crois une quinzaine de jours. Il y aura des animations d'été à la Citadelle.

M. Jacques GROSPERRIN : Une grande manifestation culturelle.

M. Thierry MORTON : Il faut ajouter toutes les animations qu'on a à Granvelle, les Mardis des Rives avec l'Agglomération... A un moment donné il en faut pour tout le monde et pour tous les goûts.

M. LE MAIRE : Monsieur GROSPERRIN, avez-vous l'exposition Mauro CORDA à la Citadelle ? Non, vous ne l'avez pas vue manifestement. Allez par exemple voir cette manifestation, c'est absolument merveilleux. C'est une exposition remarquable qui va se déplacer dans le monde entier. Il y a quand même beaucoup de manifestations. Il y a la Guerre aux démolisseurs à la Maison Victor Hugo, on a eu Les 24 heures du temps...

M. Jacques GROSPERRIN : (inaudible)

M. LE MAIRE : Le choix que nous avons fait c'était plutôt de donner la main à des associations locales. On a remarqué que lorsqu'on voulait créer ex nihilo une manifestation nouvelle, ça ne marchait pas très bien. On a encore quelques souvenirs, on s'en souvient, on n'a pas trop envie de le refaire.

De l'avis général de toutes celles et tous ceux qui viennent à Besançon, il se passe beaucoup de choses. Alors on peut toujours faire plus. Voilà, mais moi j'estime que pour l'instant... ne perdez pas de vue que dès le mois de septembre, par exemple, on va avoir le Festival de Musique.

M. Thierry MORTON : Je voudrais rappeler qu'une manifestation pour les jeunes c'est bien, on la fait à la rentrée -enfin Patrick BONTEMPS pourrait le dire-, il y a Détonation quand même qui prend une place très importante dans le paysage culturel. Les jeunes souvent... on a beaucoup d'étudiants qui ne sont pas forcément là pendant la période d'été et on lance ce festival sur septembre qui a énormément de succès et qui draine de plus en plus de monde et qui a un rayonnement absolument énorme.

M. LE MAIRE : Simplement, actuellement on a trois expositions. On a Citadelles du monde, on a Mauro CORDA qui est une très, très grande et très, très belle exposition -allez-y avant que ça ferme le 15 juillet-, on a La guerre aux démolisseurs avec des œuvres inédites, ça concerne effectivement Victor HUGO. Le 7 juillet, il y a un grand temps populaire qui est temps unique, inédit, populaire. Il y a un concert son et lumière. En septembre, il y a le festival Dénotation, le Festival international de musique, les concerts à Granvelle. Il se passe quand même pas mal de choses dans cette Ville. Oui, bien sûr, on peut toujours faire plus.

Par rapport à ce programme d'animations d'été, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Il est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 29

Réorganisation des ALSH du mercredi en période scolaire suite au changement des rythmes scolaires et au retour à la semaine de 4 jours - Avenant n° 1-2018 au contrat de DSP signé avec Les Francas du Doubs

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 30

Rémunération des animateurs occasionnels recrutés pour les vacances d'été 2018

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 31

Règlement intérieur des installations sportives municipales

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Je vous propose quand même qu'à l'occasion de ce rapport des sports, notre Conseil Municipal envoie un message d'amitié à Abdel GHEZALI qui est un peu souffrant, ce n'est pas grave en soi. Donc si vous êtes d'accord, on enverra un message d'amitié à Abdel, peut-être qu'il nous regarde d'ailleurs sur le net.

Mme Danielle DARD : Il confirme.

M. LE MAIRE : Il confirme qu'il regarde.

Donc Abdel, si tu nous regardes, salut et reviens-nous vite».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 32

Projet Grand Besançon - Territoire de Trail Grandes Heures Nature - Création d'un espace permanent de Trail

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 33

Direction des Sports - Pôle Culture - Direction Vie des quartiers - Direction Hygiène Santé - Mission Développement Durable - Vital'Été 2018

«**M. LE MAIRE** : Belle manifestation d'été.

Mme Mina SEBBAH : Chaque année nous pouvons nous féliciter que Vital'Été propose une grande variété d'activités au public ne partant pas en vacances, grâce aux services de la Ville et aux associations bisontines. C'est une bonne chose que Vital'Été fonctionne en continu, du 10 juillet au 25 août. Je regrette quelque peu que l'espace santé et l'espace culture urbaine ne fonctionnent que trois semaines sur les deux mois.

J'espère que les autres activités seront proposées avec la même ampleur tout au long des deux mois pour que l'offre soit équilibrée, quelle que soit la semaine de fréquentation.

Je pense que les services ont été vigilants sur les questions de qualité du matériel des activités de plein air et de sécurité des équipements, suite à l'accident qui s'est produit l'année dernière sur le parcours d'accrobranche.

Je souhaite que cette nouvelle édition de Vital'Été connaisse un franc succès.

M. LE MAIRE : Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 34

Développement de la vidéoprotection sur la commune - Phase VII-2018 - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

«**M. Ludovic FAGAUT** : Je voudrais très rapidement, sur ce dossier, simplement remercier la qualité de la présentation qui a été faite en commission. Je crois qu'on a eu des choses très précises et je crois qu'on peut remercier les élus qui l'ont fait et les services qui ont accompagné la démarche.

Je voulais aussi simplement vous rappeler que dans ce domaine-là on continuera à vous accompagner sur le développement de la vidéoprotection mais que la vidéoprotection reste un outil parmi tant d'autres et qu'il y a d'autres éléments mais vous connaissez notre position là-dessus, que ce soit sur l'armement, les missions etc.

M. LE MAIRE : Merci. Des oppositions ? 11. Pas d'abstention ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 35

Appel à Projets de solidarité internationale - Année 2018

«**M. Philippe GONON** : Monsieur le Maire, mon groupe votera contre ces deux rapports 35 et 36 pour le motif simple que nous avons l'impression que notre solidarité est à sens unique et nous demandons un rétablissement de l'équité et de l'égalité entre ces deux camps opposés. Il serait tout à notre honneur de jouer plutôt l'équilibre que le sens unique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Thibaut BIZE : Oui, on a eu un échange en commission. Après, pour redire un peu ce que j'ai dit, la situation actuelle est déséquilibrée, clairement. On ne peut pas aujourd'hui avoir des conventions de coopération avec des collectivités israéliennes dans le même but que les collectivités palestiniennes. Il y a un déséquilibre de développement économique qui est dû à une situation administrative particulière avec des zones d'occupation, par lesquelles on ne peut pas passer, par lesquelles on ne peut pas transiter et qui freinent énormément le développement économique d'un certain nombre de collectivités palestiniennes.

Donc aujourd'hui je pense qu'en plus, venir faire de la coopération avec une collectivité israélienne dont les niveaux de développement sont quasiment équivalents aux nôtres, voire même supérieurs, pourrait en plus être très mal reçu de leur part. Donc à un certain moment je pense qu'effectivement, moi, je suis pour arriver à un équilibre et je pense que notre travail c'est de rééquilibrer les choses.

La question de l'eau -Christophe ou Rémi pourraient en parler- est un enjeu crucial dans ces territoires-là pour pouvoir ne serait-ce qu'apaiser les relations entre Israéliens et Palestiniens.

La question des déchets, on s'est aperçu avec Rémi que ça l'était aussi.

Je pense donc qu'aujourd'hui notre rôle c'est de rééquilibrer ces différences.

M. LE MAIRE : Rémi, toi tu es un grand spécialiste.

M. Rémi STHAL : Monsieur GONON, la plupart du temps, effectivement, vous votez contre. Une fois vous vous êtes abstenu. On en a déjà discuté au niveau de l'équilibre. Comme dit Thibaut, effectivement, la situation sur place pour ceux qui y sont allés, en tout cas, au niveau médiatique, on le sait aussi, c'est que le déséquilibre est vraiment existant, les colonies continuent, quand on parle d'équilibre, en sachant que les colonies continuent en permanence. Et on va ajouter et ce sera débattu aussi à l'Agglo, qui fait suite à la coopération de centraliser avec l'eau et l'assainissement et c'est la suite logique ce sont les déchets.

Simplement au niveau de l'équilibre, Israël balance ses déchets en Cisjordanie, donc l'équilibre il est là. Je veux dire que la problématique pour le camp de réfugiés, ou en Palestine notamment, c'est qu'il faut absolument aider justement les Palestiniens qui n'ont pas le moyen financier ni technique ni technologique pour gérer leurs déchets parce qu'ils n'ont absolument pas la possibilité de le faire parce que les Israéliens les en empêchent, voire pire, les Israéliens balancent leurs déchets sur le territoire palestinien.

Moi, je veux bien l'équilibre mais ça ne peut pas exister. Voilà.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui sont contre ? 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 36

Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber en Palestine - Subvention annuelle au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine

«**M. LE MAIRE** : Même vote j'imagine ? Non, 4 contre».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 37

Nouvel Aménagement Pont de la République - Convention entre le CEREMA, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

«**M. Ludovic FAGAUT** : Sur ce dossier-là, on votera contre. Je me suis exprimé là-dessus en commission, on trouve quand même que le montant de l'intervention de la CEREMA à hauteur de 50 000 € pour une étude sur une petite portion, même si derrière ça peut avoir des incidences au-delà, on trouve que c'est quand même assez onéreux. On sait aussi que la CEREMA a connu quand même des temps un petit peu complexes en fin d'année 2017. Elle vient de retrouver récemment un nouveau président et on peut s'inquiéter aussi du devenir de cette structure avec la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui va venir faire un petit peu concurrence à cet établissement.

En tout cas, on trouve que le montant à hauteur de 50 000 € sur une étude de ce type-là c'est assez onéreux et j'ai pu m'en exprimer en commission.

M. LE MAIRE : (coupure micro) ce n'est pas donné. Moi, je ne sais pas, je n'étais pas en commission, je ne connais pas bien le sujet. Marie pourra répondre si elle le souhaite. Ça veut dire quoi CEREMA ? C'est l'ancien CERTU, non ? C'est ça, oui. Oui, c'est quand même cher !

M. Philippe MOUGIN : À l'instar de M. FAGAUT, j'ai pu m'exprimer aussi en commission en trouvant que la somme était quand même importante et franchement je ne me vois pas voter pour cela. Donc nous nous abstiendrons sur le fait.

M. Laurent CROIZIER : Simplement je ne vais pas me plaindre, moi qui demande qu'on s'appuie sur du factuel et là je ne vais pas me plaindre qu'on fasse une étude. Effectivement, je trouve le montant extrêmement cher. J'imagine qu'il y a eu un appel d'offres sur ce sujet ou alors est-ce le seul organisme capable de nous faire cette étude ?

Mme Marie ZEHAF : C'était une proposition du CEREMA en fait de travailler avec l'Agglomération et la Ville de Besançon pour étudier effectivement la possibilité de circuler sur les voies du tram. Vous savez que c'est extrêmement contraint sur le pont de la République et que les voies cyclistes ne sont pas possibles puisqu'il y a une confrontation avec les piétons.

Après, pour cette étude, le CEREMA fait tout en fait. Il se met aussi en rapport avec le STRMTG pour valider l'étude, voir si c'est possible. Un très gros travail est effectué, ce n'est pas un petit travail, c'est toute une analyse avec une modélisation. Il y a aussi un débouché sur l'avenue Édouard Droz où des feux sont à étudier. Enfin, ce n'est pas une petite étude.

M. Jacques GROSPERRIN : Simplement je crois que c'est faire offense aux services techniques, on a des compétences à la Ville de Besançon. Moi, je n'ai jamais vu ça, une structure qui vient et qui propose ses services, pourquoi pas ? Mais on a la chance d'avoir des services de qualité avec des personnes de qualité, je pense qu'il faudrait revoir ce dossier plus tard, et demander peut-être en interne.

Mme Marie ZEHAF : Elle engage la responsabilité quand même parce que ce n'est pas une étude anodine. Et là, le CEREMA participe quand même à 40 % sur l'étude. La Ville et l'Agglo ne portent pas et il faut un avis autorisé.

M. LE MAIRE : Vous savez, tout ce qui est discussion sur les problèmes de sécurité, de circulation autour du tram, quand il n'y a pas de pépin, il n'y a jamais de problème. Quand on a un pépin comme le lendemain de l'inauguration qu'on a eu malheureusement un décès, on a intérêt à être vraiment très carré, très clair. Parce que là, le CEREMA, si c'est le successeur du CERTU, ce sont quand même des gens qui sont des gens sérieux, qui sont reconnus et dont l'avis compte, je pense.

Mme Marie ZEHAF : C'est le Bureau d'Études de tout ce qui est équipement routier.

M. LE MAIRE : Je pense moi aussi que c'est un peu cher. En fait, le CEREMA veut nous mettre 20 000 €, 40 %. Voilà, la sécurité n'a pas de prix.

M. Laurent CROIZIER : Je partage ce que vous dites, la sécurité n'a effectivement pas de prix. Par contre ça ne coûtait absolument rien de demander des propositions à d'autres organismes. Donc c'est pour ce point-là que nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : La question de M. CROIZIER est celle-ci : pourquoi n'a-t-on pas mis les autres en concurrence ? C'est ça ?

Mme Marie ZEHAF : C'est quand même des spécialistes. Le CEREMA, on n'a pas meilleur spécialiste. Et là les risques d'accident sont quand même importants parce qu'il y a quand même des conflits entre le transport en commun, les cyclistes, les piétons, les voitures, et en fait, le carrefour qui débouche du pont de la République est quand même un carrefour hyper important.

M. LE MAIRE : Le CEREMA c'est quand même un organisme parapublic. Ce n'est pas une boîte privée.

M. Pascal BONNET : Moi, ce qui m'étonne quand même c'est que la Ville et l'Agglomération découvrent maintenant alors que c'est quand même la Ville et l'Agglomération qui sont à l'origine de la situation et des travaux qui ont abouti à la présence du tram, des vélos, etc. à ce moment-là. C'est maintenant qu'on découvre qu'il y a un problème.

M. LE MAIRE : Non, on ne découvre pas qu'il y a un problème.

M. Pascal BONNET : La question avait été évoquée, je me souviens aussi sur l'avenue Fontaine Argent, on nous avait dit : «ce n'est pas grave, les trams et les vélos côte à côte, ça passera bien».

M. LE MAIRE : Le problème c'est qu'actuellement...

M. Pascal BONNET : Ça aurait dû être travaillé en amont.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, le problème c'est qu'actuellement ça se passe comme ça. On va regarder s'il n'y a pas d'autres solutions effectivement. Il y a déjà des vélos qui passent sur la voie de tram, on le voit bien, il suffit de passer là-bas pour le voir. On va regarder s'il n'y a pas d'autres moyens, d'autres solutions et sécuriser les choses. C'est tout.

D'ailleurs lorsqu'on a lancé le tram, on a dit : là on va faire comme ça et on reverra si cela pose problème. Je pense qu'on en est là, on revoit c'est tout, parce qu'en plus, en termes de bureau d'études parapublic, je ne suis pas sûr qu'il y en ait d'autres que le CEREMA ; ils ont peut-être une situation un peu de monopole, non, là-dessus ?

Enfin, peut-être qu'une autre fois on devra faire les choses autrement, peut-être lancer, au moins juste pour voir, un appel d'offres mais là on est dans les clous sans appel d'offres ? C'est un partenariat en fait puisqu'ils vont apporter 40 %.

Des oppositions ? 8. Des abstentions ? 6».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 38

Convention relative aux travaux de modernisation de l'éclairage public dans le cadre de l'opération Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte et le Climat

«**M. LE MAIRE** : Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 39

**Fourniture de fondants chimiques pour le déneigement du réseau routier -
Autorisation de signature d'un marché public**

«**M. LE MAIRE** : On s'y prend en avance. Des oppositions ? Des abstentions ? 2.
C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 40

Prestations de nettoyage de divers locaux et vitrerie - Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 41

Convention d'entretien des espaces verts entre la Ville, les bailleurs ou autres organismes sur le quartier de Planoise - Renouvellement pour l'année 2018

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 42

Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Pôle des Tilleuls à Besançon - Signature d'un avenant n° 5

«**M. Ludovic FAGAUT** : C'est un petit peu dans la même lignée que le dossier précédent sur le CEREMA. Ça nous interroge un petit peu de voir la fuite en avant de ces avenants à répétition qui font régulièrement croître le coût initial. On ne va pas empêcher -même si on n'empêchera pas- on ne votera pas contre mais ça nous interroge sur les dossiers 42 et 43 de voir un petit peu la flambée galopante de ces avenants qui sont assez onéreux in fine par rapport au projet initial.

M. LE MAIRE : C'est vrai que c'est une tendance que l'on observe un peu actuellement. On est très attentif, il y a certainement une bonne raison. Catherine tu peux peut-être dire pourquoi. Parce que la difficulté, c'est lorsqu'on lance des appels d'offres, qu'il y a des analyses et des économistes, il ne faut pas que systématiquement on se retrouve à 10 % en plus, c'est vrai, ce n'est pas juste. Mais quelquefois, on s'aperçoit en cours de chantier qu'il y a des modifications à faire. Là j'imagine que c'est le cas, je ne connais pas le détail...

Mme Catherine THIEBAUT : Il y a deux cas de figure, par exemple sur le Pôle des Tilleuls on a changé le programme en cours de route puisqu'on réalise des travaux supplémentaires sur le bâtiment Sud, pour le mettre au même niveau que la médiathèque, la salle polyvalente et la MJC. On va refaire la toiture, le bardage, les menuiseries qui n'étaient pas prévus au départ.

M. LE MAIRE : En fait, ce n'est pas un dépassement, ce sont des travaux en plus.

Mme Catherine THIEBAUT : Voilà. Quand il y a des travaux en plus, c'est la loi MOP et il y a des honoraires en plus, c'est une des raisons sur le Pôle des Tilleuls.

Sur le Musée, il y a eu effectivement des travaux supplémentaires parce qu'on a eu des gros aléas notamment sur la toiture, sur le sol, des aléas parfois quand même positifs parce que ça permet d'avoir tout le rez-de-chaussée au niveau accessibilité pour PMR, ça a été un mal pour un bien et, effectivement, là aussi, il y a des honoraires supplémentaires.

M. LE MAIRE : Alors il faut être quand même être attentif. Moi, c'est vrai que j'observe une dérive, si, si...

Mme Catherine THIEBAUT : Après on reste dans les enveloppes des projets.

M. LE MAIRE : Mais pas forcément dans ces sujets-là, et je ne dis pas que tu en es responsable, mais il y a quand même une dérive. On ajoute souvent des avenants aux avenants. Là ce n'est pas le cas. Pour les Tilleuls on a demandé des choses différentes, c'est un accord, ce n'est pas un dépassement.

Mme Catherine THIEBAUT : Mais on reste dans l'enveloppe, sauf qu'on a quand même voté et décidé de faire ces travaux supplémentaires en octroyant d'autres crédits, effectivement, pour réaliser ces travaux. Mais on reste dans les enveloppes qui ont été votées dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement.

M. LE MAIRE : Il ne faut pas, parce qu'actuellement il y aurait un peu une recrudescence de boulot sur le marché, que les prix augmentent. Il faut être attentif à ça quand même. Ce que l'on met en plus sur un dossier, c'est ce que l'on met en moins sur d'autres.

Mme Catherine THIEBAUT : Oui, bien sûr.

M. LE MAIRE : Mais là, il y avait un problème d'énergie, je crois. Il me semble que c'est ça.

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 43

Marché pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et de l'Archéologie - Marché de maîtrise d'œuvre - Signature d'avenants

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 44

**Bail emphytéotique des 14 et 15 octobre 1980 au profit de Grand Besançon Habitat -
Quai Bugnet - Avenant à bail**

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 45

Bail emphytéotique des 14 octobre et 3 novembre 1980 au profit de Grand Besançon Habitat, 82 - 84 Rue Battant - Avenant n° 2 à bail

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 46

Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2017

«**M. Nicolas BODIN** : Ce rapport nous permet de faire le bilan annuel de la politique de la Ville sur notre Ville de Besançon.

Je rappellerai rapidement les trois principales priorités de notre contrat de Ville : la sécurité, le développement social volontariste et le fait de développer l'attractivité de ces quartiers-là.

Deux priorités cette année : La sécurité sur Planoise avec notamment la mise en place du GLTD -Groupement Local de Traitement de la Délinquance- qui permet des interventions spécifiques et coordonnées des différents acteurs publics, l'inauguration très prochaine place Cassin d'un nouveau commissariat de police et la mise en place de la PSQ -la Police de la Sécurité du Quotidien- sur ce quartier à partir du mois de septembre prochain.

La seconde priorité aura été la poursuite du relogement sur la Grette et le début des déconstructions physiques à partir du 9 juillet prochain, le processus des relogements sur le bâtiment longeant la voie du tramway ayant déjà débuté la semaine dernière.

Dans le domaine participatif, je citerai l'inauguration de locaux pour le Conseil citoyen de Planoise en mai dernier. Je citerai également la mise en place de la gestion urbaine et sociale de proximité qui a permis à partir des diagnostics en marchant dans chaque quartier de la politique de la Ville, d'apporter des réponses à de très nombreux points relevés.

Je ne peux oublier l'inauguration en janvier de la MSAP, Maison des Services au Public sur Planoise qui réunit en un même lieu différents services et partenaires : je citerai le CCAS, la CAF, la CPAM, la Mission Locale, le Délégué du Procureur, le Défenseur des droits et cela représente, à l'heure actuelle environ 5 000 visites par mois.

Je citerai également dans ce rapport le déploiement de l'AFEV, l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville qui effectue du soutien scolaire sur différents quartiers. L'appel à projets lui a permis d'accompagner 242 projets portés par 109 structures, principalement associatives, à hauteur de 3,32 M€. Je remercie d'ailleurs les différents financeurs : Ville, Agglomération, l'État, le Département, la CAF et le Contrat Enfance-Jeunesse.

Je rappellerai également la signature en mai dernier d'une convention annuelle avec le Conseil Régional Bourgogne/Franche-Comté, qui assure chaque année une enveloppe nouvelle de 500 000 € sur les différents quartiers d'intérêt local de la Ville.

Et enfin, le second semestre 2018 sera l'occasion de définir ce NPNRU -Nouveau Programme de Renouvellement Urbain- sur le quartier de Planoise en concertation avec les citoyens et bien évidemment les bailleurs, bailleurs qui sont soumis à de très nombreuses difficultés financières, suite à un certain nombre de ponctions de la part de l'État, ce qui doit globalement nous interroger.

Et puis, un regret quand même, c'est le peu d'écho du plan soumis par Jean-Louis BORLOO, parce que je pense que c'était un plan de très grande qualité. Heureusement la politique de la ville demeure une priorité de la Ville et de notre Agglomération.

Mme Karima ROCHDI : Donc, comme ça a été rappelé au Conseil Municipal lors du rapport du compte administratif, la politique de la Ville et l'action dans les quartiers prioritaires font partie des quatre priorités du mandat de la majorité municipale. C'est pour cela que je souhaite compléter les propos de Nicolas BODIN.

Ce rapport confirme l'engagement et l'investissement de la Ville de Besançon pour les habitants de ces quartiers. Je rappelle que les dotations de la Ville, de l'Agglomération et de l'État en matière de politique de la Ville ont été préservées.

L'année 2017 a été une année riche de travail concret sur le terrain, mené avec les habitants des quartiers, pour les quartiers.

Au-delà des projets qu'a rappelés Nicolas, c'est-à-dire la déconstruction de la Grette, l'ouverture de la Maison des Services au Public, la qualification solide de Planoise comme quartier d'excellence numérique, nos choix en matière de politique de la Ville proposent une vision claire pour nos quartiers.

En termes de formation, par exemple, trois structures diplômantes sont installées aujourd'hui au cœur des quartiers. Elles proposent des formations courtes et ciblées dans le domaine du numérique, de la cuisine et l'hôtellerie et aussi la production. Donc ces formations sont à destination des personnes en décrochage scolaire ou tout simplement en recherche de reconversion professionnelle.

Quelques chiffres : pour l'école qui est installée à Planoise, 80 % des diplômés sont aujourd'hui en poste. Pour la structure Cuisine mode d'emploi, pour 2017 par exemple, sur la formation cuisine, 91 % ont une sortie positive et en matière de service 100 % de sortie positive.

Donc, nous savons avec mes collègues ici présents que les quartiers sont vecteurs de richesses, c'est pour cela que nous mettons en œuvre des politiques et des actions en faveur de la mobilité, du commerce, de la culture, du développement social, de l'attractivité sur ces territoires, donc des actions qui ouvrent les portes de ces quartiers sur le restant de la Ville et de l'Agglomération.

Le dispositif Nouveau Projet de Renouvellement Urbain -ou NPNRU- reste un dispositif complexe et long à mettre en place mais qui est nécessaire pour l'amélioration de la vie dans les quartiers Politique de la Ville et qui est renforcé de la part de l'État puisque les crédits qui y sont consacrés passent de 5 Mds à 10 Mds€. Donc aujourd'hui, le projet NPNRU sur le quartier de la Grette est bien avancé. Vous étiez Monsieur le Maire à Paris au mois d'avril pour défendre...

M. LE MAIRE : Oui, devant le grand jury.

Mme Karima ROCHDI : ... encore les dossiers auprès de l'Agence nationale de la rénovation urbaine. Le projet NPNRU sur le quartier de Planoise est en cours de construction, un projet porté par le Maire de Besançon et ses élus qui aura pour objectif une nouvelle définition du quartier, amélioration du cadre de vie, et bien sûr un changement de l'image du quartier.

Nous continuons donc, et avec la même ambition, le travail dans les quartiers prioritaires avec les Bisontines et les Bisontins, sur des propositions d'avenir qui seront faites aux Bisontines et Bisontins. Merci.

M. Laurent CROIZIER : J'ai lu avec attention le dossier, j'ai écouté les interventions des uns et des autres, l'engagement, je ne doute pas qu'il y soit, je suis suffisamment sur le quartier notamment de Planoise pour rencontrer les uns et les autres, les actions sont là. Mais moi il me manque quelque chose de fondamental, c'est quelle démarche méthodologique pour l'évaluation de l'impact de nos politiques ? Et sur ce dossier on est dans une logique de moyens. Je vois que les actions sont faites, mais on n'est pas dans cette logique qui est ambitieuse de résultats. Et moi, je veux savoir quels sont les résultats. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, je dis simplement qu'on doit les mesurer, en fait.

Et, l'évaluation de nos politiques publiques, je crois qu'aujourd'hui ça va être quelque chose de très important parce que c'est ce qui va nous permettre de gagner des marges de manœuvre, de voir si on est efficace, comment on réoriente nos politiques. Je pense que sans ces indicateurs on navigue plutôt dans le flou et les enjeux sont si importants que l'on se doit d'être précis dans ce genre d'action. Voilà, merci.

Mme Karima ROCHDI : Effectivement, en fait, on est dans cette logique de lancer une évaluation de la politique de la ville, contrat de ville. C'est pour cela qu'un Conseiller communautaire délégué a été désigné au niveau du Grand Besançon pour mener auprès de nous cette évaluation. Et nous serons aussi amenés à faire une évaluation à mi-parcours, portée par les collectivités, par l'État pour justement les actions qui sont mises en place dans le cadre de cette politique.

M. Nicolas BODIN : Sur l'aspect PRU 1 le bilan a été fait il y a un an. Ce PRU 1 est en train de se terminer, les derniers travaux avaient lieu au mois de mars. Sur le PRU 2 globalement on ne peut pas faire de bilan puisque pour l'instant il n'a pas commencé et le but du second semestre c'est de constituer ce PRU n° 2. Donc l'évolution se fera dans quelques années. Mais il est évident que l'ANRU nous demandera un bilan. Et donc, par rapport au respect des politiques publiques et l'utilisation à bon escient des moyens financiers, ça sera le cas par l'ensemble des partenaires, donc ça sera obligatoirement fait.

M. Pascal CURIE : Je voudrais simplement répondre à Nicolas puisque j'ai été interpellé sur la capacité des bailleurs à pouvoir intervenir dans le cadre du NPNRU.

Moi, je vais simplement parler donc de Grand Besançon Habitat puisque c'est l'Office que je connais le mieux. Je voudrais simplement rappeler un élément important, Karima l'a dit, sur la Grette : on a eu une très, très bonne prise en charge de l'ANRU. Je vous rappelle que c'était un quartier d'intérêt régional ; on a eu une bonne intervention et on a eu également une intervention au niveau national grâce au milliard qui avait été rajouté par le gouvernement VALLS. Sur ce milliard, il y avait 100 M€ qui étaient réservés aux quartiers d'intérêts régionaux et donc, avec un travail conjoint entre l'Agglomération, les services de l'État, on a eu bien entendu et on a été suivi au niveau national. Il ne faut pas oublier la subvention également de la Région de 2 M€, ce qui fait que pour nous, l'Office, le projet Grette va être à peu près neutre puisqu'après on a bien entendu, nous, le terrain qu'on pourra revendre. Donc c'est un élément très important.

Après sur la suite, j'avais déjà été interpellé en Conseil Municipal sur quelles seront les conséquences de la loi ELAN, etc. sur l'investissement des bailleurs locaux. Je n'avais pas voulu répondre la fois dernière parce qu'on n'avait pas tous les éléments. Il faut savoir que cette loi, il y a encore des choses qui bougent. Donc, il était inutile de prendre des positions sans avoir tous les éléments.

Avec Grand Besançon Habitat, on a travaillé sur tous les dossiers, sur tous les éléments qu'on avait en notre possession maintenant, et on a repassé notre PSP au dernier CA. On avait voté notre PSP l'année dernière, on a été obligé de le modifier en fonction de la RLS, de tous les éléments.

Je voudrais dire quand même qu'on a eu par rapport à ceci plutôt des bonnes nouvelles, parce que dans la loi il y a un système de péréquation qui a lieu entre les offices on va dire qui sont très riches et les offices qui, comme nous, accueillent beaucoup de gens qui touchent les APL. Donc ce dispositif de péréquation est très intéressant pour nous, parce que tout au départ on devait peut-être, nous, payer une cotisation à ce qu'on appelle la CGLLS qui était de 720 000 €. Finalement avec ce dispositif de péréquation, on ne va pas payer ceci et en échange on recevra 130 000 € de la CGLLS, ce qui fait que pour nous, dans le budget, c'est quand même relativement intéressant.

Simplement pour notre PSP, on a maintenu quasiment le PSP que l'on avait auparavant. Un élément sur lequel on n'a pas voulu toucher, ce sont les réhabilitations parce que c'est l'élément qui est le plus important pour nous, pour le confort des locataires, la diminution des charges locatives pour certains et également la lutte contre la vacance. Donc on n'a pas du tout changé le nombre de réhabilitations.

La seule chose où on a un petit peu modifié, c'est-à-dire que sur notre PSP, on avait prévu en gros de construire 74 logements par an, on l'a légèrement diminué, on est à 70 logements.

Je tiens à dire aussi que l'on a maintenu l'ensemble des enveloppes de gros travaux que l'on fait sur tout notre parc durant l'année parce que c'est également un élément important.

Donc avec ceci on réussit quand même à garder notre PSP quasiment identique. Beaucoup de questions se posent aussi sur la vente des logements. Nous, on a réfléchi aussi sur la vente et on a un objectif qui est de quatre logements par an. Ce n'est quand même pas beaucoup. Actuellement, on avait un objectif de deux par an. On est passé à quatre.

Cette vente de logements, ça peut être bien entendu des fonds pour les organismes HLM, mais c'est également permettre, si c'est bien fait -il faut faire attention à la façon dont c'est fait-, ça permet quand même à des locataires, je veux dire HLM, de pouvoir accéder à la propriété, il ne faut pas quand même oublier ceci.

Et le dernier point, pour ne pas être trop long quand même sur notre participation au NPNRU, le gouvernement MACRON a rajouté après les 1 Mds€, encore 4 Mds€, ce qui nous permettra d'être subventionnés sur les déconstructions que l'on fera dans le cadre du NPNRU, on est assuré d'avoir une prise en charge à 80 %, chose qui n'était pas du tout évidente au départ.

Pour GBH voilà où on en est et je pense qu'on pourra intervenir dans le cadre de Planoise sans problème.

M. Jacques GROSPERRIN : En tout cas, je suis inquiet sur l'évolution du NPNRU, tant sur les arbitrages que sur le moyen. Et aussi, par rapport aux annonces qui ont été faites vis-à-vis du plan BORLOO parce que vous nous en avez parlé il y a quelque temps, en vous félicitant du travail, du rapport etc., qui allait être présenté qui a été rejeté complètement par le Président de la République.

Donc voilà, j'ai quelques inquiétudes vis-à-vis de cela. J'espère que la nouvelle fonction que vous occupez et dont je vous félicite, vous permettra d'être encore au plus près du Président de la République pour faire évoluer nos projets bisontins.

M. LE MAIRE : Je ne vois pas de quoi vous parlez là.

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible)

M. LE MAIRE : Je n'ai pas entendu ce que vous disiez.

M. Jacques GROSPERRIN : Ah ! Ça va mieux là, vous parlez dans le micro. C'est bien.

Je disais simplement que les nouvelles fonctions dont je vous félicite au niveau de la fonction de formateur, de Président de formation des cadres d'En Marche, je vous félicite.

J'espère simplement que le rapprochement, c'était ça mon inquiétude vis-à-vis du plan BORLOO qui avait été rejeté alors que vous vous en étiez félicité à un moment donné. Et j'espère que ce rapprochement près du Président de la République vous donnera encore plus de poids pour nous aider dans le nouveau programme de ce plan, qui avait été présenté et un peu oublié.

M. LE MAIRE : Ce que je sais, c'est que M. BORLOO... j'ai eu l'occasion de l'entendre et de dire qu'il était quand même satisfait de ce plan. Peut-être pourrait-il aller plus loin mais je crois qu'il y a encore des discussions qui ont lieu mais ça va quand même dans la bonne direction.

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible)

M. LE MAIRE : Aujourd'hui, je n'ai pas entendu. J'écouterai ça ce soir en rentrant.

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible)

M. LE MAIRE : Je n'ai pas entendu les derniers éléments. Vous m'excusez, ce n'est pas encore arrivé jusqu'à moi. Mais je pense que je le saurai demain.

Voilà, vous prenez connaissance du rapport sur la mise en œuvre et vous approuvez en annexe le compte rendu sur les actions menées. Il faut approuver donc en annexe leur rendu compte.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas à pas, c'est donc adopté.

Mme Mina SEBBAH : Avez-vous pris toute la mesure des nuisances, incivilités, agressions que subissent les habitants des quartiers et en particulier le quartier de Saint-Ferjeux ? Il y a une population silencieuse qui souffre.

M. LE MAIRE : Vous êtes sur quel rapport ?

Mme Mina SEBBAH : 46.

M. LE MAIRE : Mais je suis désolé, mais le 46 a été voté déjà.

Mme Mina SEBBAH : Oui, mais j'attendais que vous...

M. LE MAIRE : Je ne vais pas...

Mme Mina SEBBAH : C'est le même...

M. LE MAIRE : Je ne vous ai pas vu lever la main pour le 46. On a voté. Je suis désolé.

Mme Mina SEBBAH : Pourtant j'ai appuyé. J'attendais que vous me disiez...

M. LE MAIRE : Allez-y, lisez votre intervention, mais on ne votera pas. Il faut être attentive quand même Madame SEBBAH.

Mme Mina SEBBAH : Ah, non, non, moi, j'étais attentive. Je le suis.

M. LE MAIRE : Lorsque vous pressez, j'ai un bouton rouge qui s'allume.

Mme Mina SEBBAH : Je le suis.

M. LE MAIRE : Écoutez, allez-y. Vous savez, dans un souci de démocratie, reprenez la parole mais faites assez court parce que normalement nous en sommes au 47.

Vous étiez en train de parler des difficultés de vivre à Saint-Ferjeux. Alors Mme SEBBAH intervient et on vous écoute.

Mme Mina SEBBAH : Merci, Monsieur le Maire. Avez-vous pris toute la mesure des nuisances, incivilités, agressions que subissent les habitants des quartiers et en particulier le quartier Saint-Ferjeux ? Il y a une population silencieuse qui souffre, qui se sent isolée et livrée à elle-même. La prévention doit jouer tout son rôle, mais ce n'est pas, ce n'est plus suffisant. Il faut agir sur les incivilités quotidiennes, les mauvais comportements citoyens et verbaliser ceux qui ne respectent pas la loi.

Il doit y avoir un renforcement entre les services de la Ville et les bailleurs pour le traitement des situations génératrices d'incivilités commises au sein et aux abords du patrimoine des bailleurs».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 47

Contrat de Ville - Avenant n° 1 à la convention-cadre 2016-2020 de l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

M. LE MAIRE : Le précédent a été voté, vous l'avez même voté d'ailleurs.

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 48

Contrat de Ville - Planoise quartier d'excellence numérique - Lancement des études ANRU+

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 49

NPNRU - Acquisition de l'ancienne station Oil France, 3 rue du Luxembourg

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 50

ZAC des Hauts du Chazal - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2017

«**M. LE MAIRE** : Ce sont tous des CRAC, Comptes Rendus Annuels à la Collectivité.

Hauts du Chazal ? Des oppositions ? Des abstentions ? 2.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, chers Collègues, juste une explication de vote pour trois points d'urbanisme, je ne vais pas intervenir trois fois.

Pour les Hauts du Chazal, c'est un projet qu'on a toujours soutenu, mais l'inflexion vers plus de logements et l'absence de solution ferroviaire de longue date alors que des études avaient été faites, nous amène à être beaucoup plus perplexe. Donc on s'abstiendra sur ce point-là.

Et pour les Vaïtes et Vauban, vote contre, dans la continuité des débats antérieurs.

M. LE MAIRE : D'accord.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 12».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 51

ZAC des Vaîtes - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 15 mai 2018 - Bilan révisé au 31 décembre 2017

«**M. LE MAIRE** : Les Vaîtes. Même vote j'imagine.

Contre ? 11. Non mais vous êtes incroyables, vous ne levez pas la main, c'est impossible ça, je ne peux pas compter. Je sais encore compter jusqu'à 12 ! Attendez, je n'ai pas besoin de vos applaudissements Monsieur GROSPERRIN, surtout pas des vôtres. Simplement levez la main pour que je les voie. Je sais compter, vous levez la main comme ça... On va être obligé de mettre un vote électronique, ce sera plus simple.

En tout cas vous êtes de bonne humeur. Ça doit être l'annonce de l'été qui vous met de bonne humeur. C'est adopté. 2 abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 52

ZAC Pasteur - Compte Rendu annuel à la collectivité - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2017

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? 7. Des oppositions ? Non».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 53

**ZAC Val des Grands Bas «Vallon du Jour» - Compte Rendu Annuel à la Collectivité
au 31 mars 2018 - Bilan révisé au 31 décembre 2017**

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 54

Concession d'aménagement Viotte - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan révisé au 31 décembre 2017

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 55

Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2017

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? 8. Des abstentions ? 2

Ecoutez, mettez-vous d'accord, on ne va pas passer la soirée là-dessus. Je sais compter, je n'ai pas besoin qu'un autre compte. Même si je ne suis pas professeur agrégé, je sais compter jusqu'à 12.

M. Jacques GROSPERRIN : (inaudible).

M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 56

Campus Bouloie-Temis - Convention de coopération public-public

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 57

Projet Urbain des Prés de Vaux - Ancienne usine A de la Rhodiacéta - Aménagement du cœur de parc - Information du Conseil Municipal - Demande de subventions

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser ? Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté.

Ce parc des Prés de Vaux sera ouvert à l'automne 2019».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 58

Projet d'habitat participatif - Vente d'un lot au profit de l'indivision PERNOTTE, rue de l'Eglise - Modification de la délibération du 6 avril 2017

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 12».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 59

Echange de terrains avec la SPL Territoire 25, 41 chemin du Vernois

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 60

Subventions Sport de Haut Niveau

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser ?

M. Ludovic FAGAUT : Je suis désolé de m'exprimer sur ce dossier alors que l'Adjoint n'est pas présent, c'est pour cette raison que je m'adresse à vous directement, vous avez aussi cette responsabilité...

M. LE MAIRE : Absolument.

M. Ludovic FAGAUT : ...et je crois, par rapport à ce dossier 60, ce qui nous interpelle c'est ce qui passe autour des clubs de football bisontins, et je crois qu'à un moment donné on ne peut pas être à la place des présidents, on ne peut pas être à la place des Conseils d'Administration et je crois qu'il ne faut pas qu'on soit dans le mélange des genres et il faut faire attention par rapport à cela pour ne pas aller au-delà de ses prérogatives quand on est Adjoint.

J'attire simplement la vigilance par rapport à cela parce que je crois que les Conseils d'Administration sont souverains dans leur décision...

M. LE MAIRE : Personne n'a dit le contraire.

M. Ludovic FAGAUT : ...Je crois qu'on ne peut qu'être inquiet de ce qui se passe actuellement sur le foot, notamment à Besançon.

Je tenais simplement à attirer l'attention par rapport à cela, vous avez cette responsabilité mais si Abdel GHEZALI nous regarde, je pense que vous ne lui retirez pas pour autant sa délégation malgré mon intervention.

M. LE MAIRE : Non, je n'ai aucun problème de confiance avec Abdel GHEZALI, aucun.

M. Laurent CROIZIER : Je voudrais évoquer la politique sportive de la Ville d'un point de vue général.

Pour moi, une politique sportive ce n'est pas seulement distribuer des subventions, ce n'est pas essayer de faire plaisir à tout le monde car vous savez comme moi, quand on veut faire plaisir à tout le monde, en fait, on ne contente personne.

Une politique sportive, c'est faire des choix, c'est se donner de l'ambition, c'est l'ambition de la pratique sportive certes, mais c'est aussi l'ambition de permettre à nos clubs de se projeter et notamment à nos clubs de haut niveau dont nous votons les subventions ce soir. Ils sont nos ambassadeurs, ils sont notre vitrine, ils contribuent au rayonnement de la Ville et de notre Agglomération. Et nous avons la chance sur Besançon d'avoir des clubs sportifs qui ont de l'ambition, qui ont des projets et des dirigeants et des bénévoles très, très investis.

Notre rôle c'est de leur donner des structures pour fonctionner au quotidien, c'est créer du lien social, c'est créer de l'emploi, c'est aller chercher des financements privés. Notre rôle c'est de les aider à tout cela. Et aujourd'hui, n'ayons pas peur de dire qu'une partie de nos infrastructures sont désuètes et que nous payons 20 à 25 ans de manque d'investissement. Et il est compliqué pour notre équipe de basket, de volley-ball ou pour l'équipe de handball de Palente, par exemple, d'accueillir leurs partenaires. Les locaux du SNB, le siège du Besançon Football qui est le premier club de Bourgogne/Franche-Comté ne sont pas à la hauteur ni de leurs résultats ni de leur investissement pour notre Ville et je fais le constat que nous avons agi dans la réaction et assez peu dans la prévision et il serait peut-être pertinent d'inverser cette logique.

Dans la Commission Sport, une année on apprend la création d'un terrain de football synthétique, une autre année c'est la création d'une salle d'escalade. Tout cela est très bien, je ne vais pas aller contre mais est-ce qu'il n'y a pas possibilité de planifier, de rédiger un Plan Pluriannuel d'Investissement pour donner davantage de lisibilité et de perspectives à nos clubs ? Pourquoi ne pas s'engager avec les clubs de haut niveau sur des contrats de développement de plusieurs années, qui leur permettraient de construire sur du moyen terme, sans craindre les variations des subventions.

J'en discute très régulièrement et très sincèrement avec M. GHEZALI. Je trouve notre politique sportive peu lisible et je pense qu'une des missions, un des objectifs que nous devons avoir c'est de donner à nos clubs plus de visibilité, plus de stabilité à la fois en matière de subvention mais aussi en matière de rénovation et de création de nouvelles infrastructures, l'idée étant, je le rappelle, non pas de dire qu'il faut tout faire, tout et tout de suite, mais dans l'optique de donner des perspectives, je précise, à nos clubs. Voilà, merci.

M. LE MAIRE : Tout d'abord, Abdel GHEZALI est un Adjoint courageux parce qu'il est allé expliquer aux clubs qu'il allait devoir baisser leur subvention. Ce n'est pas très facile. Il y en a qui disent qu'il voudrait des sous mais qui ne répondent pas ou qui répondent trop tard. Donc ce n'est pas le cas d'Abdel GHEZALI.

Nous avons fait des choix, on soutient le hand par exemple, on l'a dit. Le foot, il a rencontré à plusieurs reprises -on a failli trouver un accord- les clubs en disant : mettez-vous ensemble. Après, vous avez raison, dans le sport c'est le Conseil d'Administration qui décide. Abdel a simplement dit : j'aimerais que vous puissiez vous mettre ensemble. On a essayé de faire la même opération concernant le basket aussi. Ça ne marche pas, on ne leur a rien imposé.

Ce que je peux vous dire, je vais quand même quelquefois, peut-être pas à chaque fois mais assez souvent au hand, quand je vois les dirigeants du Hand féminin/masculin, ils sont plutôt satisfaits de l'aide que leur apporte la Ville.

Quand je vais au basket, ils sont plutôt satisfaits de l'aide que la Ville leur apporte. On a même trouvé des solutions pour mieux les accueillir. Malgré les difficultés financières, on respecte nos engagements en matière de contrat de développement. On a toujours dit ici dans cette Ville -et Abdel et moi-même et avant c'était Patrick BONTEMPS- qu'on aimait mieux qu'il y ait des équipes qui se restructurent ici, qui forment des jeunes de chez nous, de la région, plutôt que d'acheter des mercenaires. On a connu ça par le passé, on ne veut plus de ça. Et aujourd'hui, quand je regarde l'équipe de hand féminine, par exemple, ou même de hand masculine, il y a beaucoup de gens qui sont de chez nous et qui jouent bien. Pour le foot c'est pareil.

Donc moi, je n'ai pas du tout le sentiment qu'on fait des choix à la place des clubs, ce sont les présidents qui décident. Mais les présidents aussi, quelquefois, ont des difficultés mais on est là pour les aider mais en tout cas pas pour influencer sur leur choix.

Alors quand vous dites qu'il n'y a pas de plan... si, il y en a un qu'Abdel nous a déjà présenté à plusieurs reprises.

Vous parlez de la salle d'escalade, c'est bien, elle va se faire, une des plus grandes de l'Est.

Vous parliez du SNB. Nous, on a dit : on y va. On va lancer des demandes aussi au niveau du Département qui seront suivies puisque je me souviens que nous étions ensemble, vous savez, au 100^{ème} ou au 150^{ème} anniversaire, à La Rodia. Vous avez -je vous en remercie- dit que vous soutiendriez le club. On va mettre quand même, là-bas, les hangars du SNB à La Rodia pour le rangement des bateaux c'est quand même 1,5 M€ au passage.

On a refait le stade des Orchamps pour le rugby. On a refait le gymnase à côté. On est en train de travailler au niveau des vestiaires du Rosemont, un stade synthétique au Rosemont. On a même refait le toit du boulodrome parce qu'il y avait une fuite d'eau et les boulistes ne pouvaient pas jouer dans de bonnes conditions.

Je crois qu'effectivement il ne faut pas imaginer un seul instant que nous ne faisons rien au niveau du sport.

Et vous savez, quelquefois il faut avoir de la vision mais il faut être prudent, parce que je me rappelle les débats que nous avons eus en 2001-2002 concernant le Palais des Sports. Il fallait faire un Palais des Sports de 6 000 places -tu n'en souviens Patrick- 6 000 places. Ça m'a d'ailleurs valu une colère de l'architecte parce que quand je lui ai dit qu'on arrêterait et qu'on allait faire plus que 4 000, il n'était pas très content. Tout ça s'est arrangé depuis.

Donc, aujourd'hui, je constate que le Palais des Sports de 6 000 places, si on l'avait fait, il ne serait pas toujours plein. Là aujourd'hui c'est bon, il y a une bonne ambiance, quelquefois c'est un peu juste mais c'est rare.

Je me rappelle mieux que ça, on a fait construire un stade de foot... -à l'Axone il n'y a pas d'équipe de hand- et je vais vous dire, en matière de développement territorial, s'il y a un peu des activités sur Montbéliard c'est très bien.

On a aussi le pôle Trail qui est en train de se mettre en place, le sport santé, le sport nature sur La Rodia.

On a quand même failli construire un stade de 12 000 places... 20 000 peut-être. Qui dit mieux ? 20 000 ! Avec une tribune de 7 000 je me rappelle -parce qu'on est des gens sérieux- que vos amis à l'époque nous avaient critiqués pour notre manque d'ambition. Ce n'était pas un manque d'ambition, ce sont eux qui avaient un manque de vision, parce que si on avait fait aujourd'hui un stade de 20 000 places quand, au maximum il y a 7 000 personnes, ça veut dire qu'en permanence il y aurait eu 13 000 places libres dans ce stade.

Donc il faut être à la fois ambitieux et raisonnable. Tout ça c'est programmé effectivement dans le temps et ce n'est pas fait comme ça à la petite semaine. Si Abdel était là il vous dirait qu'il y a encore bien d'autres équipements qui sont en train d'être réalisés.

La salle pour les jeunes, le sport urbain, c'est quelque chose de super bien. Permettre aux jeunes, l'hiver quand il fait froid, qu'il y a du verglas, de la neige d'aller faire du sport urbain à l'intérieur, à l'abri, c'est quand même mieux que de le faire sur les bancs sur l'Esplanade des Droits de l'Homme.

Je crois qu'on a des plans et qu'on avance bien et d'ailleurs globalement je n'ai pas du tout le sentiment -Abdel regarde, il m'envoie un SMS- «Salut Abdel», je peux vous lire ce que dit Abdel par SMS Monsieur GROSPERRIN. Il me dit : *respect des décisions des clubs mais on a fait des choix en accompagnant les clubs. Le BF et les clubs de hand sont satisfaits des installations sportives et en subvention avec les contrats de développement sportif qui existent. On multipliera par trois la subvention du BesAC de 60 à 180 000 €. Le foot, c'est 170 000 € pour deux clubs, RB et BF*».

On est vraiment une équipe connectée puisqu'Abdel nous regarde «salut Abdel» et il me répond par SMS, c'est extraordinaire quand même la technologie !

M. Jacques GROSPERRIN : C'est extraordinaire ! Un Conseil Municipal extraordinaire...

M. LE MAIRE : Un Maire extraordinaire surtout, dites-le quand même !

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Non mais moi je vais vous dire quelque chose, je ne regarde pas Dijon, je regarde Besançon. Merci Abdel pour ces renseignements.

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Monsieur GROSPERRIN, vous n'avez pas la parole.

Je mets au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Personne n'est contre. Y a-t-il des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Abdel, rassure-toi, tout va bien !».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 61

Subventions à des associations sportives

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL 28 JUIN 2018

Question n° 62

Subventions à des classes transplantées

«**M. Philippe MOUGIN** : Sur ce sujet évidemment, on ne peut être que d'accord sur le fond, par contre je suis et -je le répète- pour la énième fois, en désaccord sur la forme et sur la répartition de ces 9 €. Évidemment ça peut paraître symbolique mais je ne comprends toujours pas pourquoi certaines familles de certains quartiers défavorisés ont droit à 9 € supplémentaires alors que d'autres quartiers où demeurent des familles identiques n'y ont pas droit. Donc pour cette raison je m'abstiendrai et M. ACARD s'abstiendra également.

M. LE MAIRE : Je crois d'ailleurs que l'Adjoint DAHOUI vous a déjà répondu au moins trois fois sur ce sujet.

M. Philippe MOUGIN : Oui, il m'a répondu.

M. Laurent CROIZIER : Oui, je me joins à la remarque de M. MOUGIN et je crois qu'il est important que, quand une mesure est injuste, qu'on vous répète qu'elle est injuste jusqu'à tant que vous la modifiez, tout simplement. Merci.

M. LE MAIRE : Très bien.

Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2.
C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 63

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 64

Scène Nationale de Besançon - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Institut Supérieur des Beaux-Arts - La Rodia - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Subventions de fonctionnement et d'équipement 2018

«M. LE MAIRE : Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 65

Congrès - Attribution de subventions - 4^{ème} répartition au titre de l'année 2018

«M. LE MAIRE : Des questions à poser à Gueric CHALNOT ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 66

**Habitat Jeunes «Les Oiseaux» - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» -
Centre Régional d'Information Jeunes (CRIJ) Bourgogne Franche-Comté -
Versement des subventions 2018**

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 67

Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 68

Le Refuge - Amélioration de la qualité de vie des jeunes accueillis

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 69

Maison des Syndicats - Participation aux charges locatives - Année 2017

«**M. LE MAIRE** : Monsieur MOUGIN, vous êtes favorable, vous voulez qu'on augmente la subvention ?

M. Philippe MOUGIN : Non, justement sur les deux derniers points nous sommes défavorables. On votera contre parce qu'il est anormal que les contribuables paient les frais de syndicats dont certains sont ultra-politisés ; comme vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire. A l'instar des associations, ces syndicats se doivent d'être neutres. Je ne parle pas de tous les syndicats mais de certains syndicats, et pour le moins ne pas se déclarer officiellement contre tel ou tel mouvement politique, notamment sur la presse. Leur neutralité est la condition première pour prétendre percevoir des subventions de tous les citoyens, quels qu'ils soient. Tant que certaines organisations syndicales manquent d'impartialité et de neutralité nous voterons contre ces aides diverses et subventions qui représentent quand même 70 000 € pour notre Ville.

M. LE MAIRE : Il me semble que c'est notre devoir -même si on n'est pas toujours d'accord avec ce qu'ils disent- de défendre les organisations syndicales.

M. Philippe MOUGIN : C'est votre avis Monsieur le Maire, ce n'est pas le mien.

M. LE MAIRE : Oui, c'est mon avis, que dans un pays démocratique on soutienne les organisations syndicales, même si on n'est pas d'accord avec eux.

M. Philippe MOUGIN : Comme une association qui n'est pas neutre...

M. LE MAIRE : Où il n'y a pas d'organisation syndicale, ce sont des pays qui ne sont pas vraiment en démocratie.

M. Laurent CROIZIER : Je profite du dossier pour faire un cavalier. Je souhaitais réagir sur la menace d'un mouvement syndical que je ne citerai pas, d'une coupure générale de l'alimentation en gaz de Besançon. Loin de moi l'idée de remettre en cause le droit de grève, mais il serait inacceptable que les Bisontins soient pris en otages et privés d'un accès au gaz que nous considérons comme un bien de première nécessité.

Je voulais donc profiter de ce dossier pour appeler au dialogue et à la responsabilisation des actions syndicales. Merci.

M. LE MAIRE : Écoutez-moi, je ne suis pas au courant de cela, peut-être que je suis moins bien informé que vous.

Des oppositions ? 2. Des abstentions ? 5».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Question n° 70

Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2018

Merci. «**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? 2 oppositions. C'est adopté.

La séance est levée».